

Une bonne nouvelle!

Voici une bonne nouvelle!

Nous avons bien des fois ici, les uns ou les autres, essayé de montrer ce qui pourrait être fait, pour les pauvres ou pour les oeuvres, de tant de choses qui encombrant souvent les maisons, dont l'on ne sait comment se débarrasser.

A la vérité, personne ne sait bien quelles richesses — c'est une façon de parler — se perdent de la sorte. On est toujours surpris, en causant avec les personnes qui s'occupent d'oeuvres, d'apprendre que telle ou telle chose dont on ne soupçonnait point l'usage possible puisse servir à quelque chose d'utile.

Toutes ces revues populaires, par exemple, que vous feuilletez d'un geste rapide, qui passent si vite de vos doigts au panier à papier, savez-vous qu'elles sont excellentes pour les brouillons en braille et qu'il est absolument indifférent aux jeunes aveugles d'utiliser pour ce travail du papier blanc ou des pages couvertes de texte?

C'est un exemple entre mille, mais ce n'est pas de quoi nous entendons parler ce matin.

L'autre jour donc, après avoir noté que chacun doit s'efforcer de découvrir dans son voisinage les misères à soulager, qu'il faut multiplier autour des oeuvres existantes les moyens de secours et chercher de quelle façon on peut leur rendre de plus grands services encore, nous faisons observer — l'idée n'est pas de nous — qu'il faudrait tout de même en plus, dans une ville comme Montréal, une sorte d'office central qui pourrait recueillir les offrandes que l'on ne sait où placer ou dont l'on ne connaît pas l'emploi, qui pourrait aussi, à l'occasion, servir d'intermédiaire entre les oeuvres, centraliser les demandes et les renseignements, organiser un système de distribution, etc.

Or, notre bonne nouvelle, c'est que cet office existe, en embryon tout au moins.

Ce sont les *Buissonnets* qui l'ont constitué, qui s'efforcent d'en assurer le progrès.

Les *Buissonnets*, qui portent le nom de la maison où vécut la Petite Thérèse de l'Enfant-Jésus et qui est actuellement, en même temps qu'un lieu de pèlerinage, le centre d'oeuvres intéressantes, les *Buissonnets* sont naturellement dans la dépendance spirituelle, si l'on peut dire, de la petite sainte de Lisieux. Ils célèbreront prochainement leur troisième anniversaire. Ils sont depuis quelques jours installés rue Sainte-Catherine ouest, entre Saint-Laurent et Bleury, dans l'immeuble de Nazareth.

Les *Buissonnets* font des oeuvres multiples. Il y a actuellement, rue Sainte-Catherine ouest, sous la direction de M. l'abbé Gagné, plus de soixante personnes, dont près de trente enfants qui suivent les classes, etc.

Il était logique, il était inévitable, particulièrement dans les circonstances actuelles, que cette maison devint un centre d'échange, qu'elle reçut des provisions, des vêtements, et des meubles et qu'elle les distribuât aux pauvres de sa connaissance. Le déménagement qui vient de l'installer rue Sainte-Catherine ouest, où elle dispose non seulement de l'ancien Institut de Nazareth, mais encore de l'ancien atelier des Aveugles, très vaste, comme l'on sait, devait l'inciter à développer ce service. Elle se trouve posséder un entrepôt considérable, sans autre destination immédiate.

Donc, si vous avez quelque chose que vous désireriez donner et que vous ne savez où placer dans le cercle de vos relations d'oeuvres ou de charité, adressez-vous aux *Buissonnets* (téléphone Harbour 5647). On verra à l'utiliser pour le plus grand bien des pauvres et des oeuvres.

Avez-vous un camion? avons-nous un peu sottement demandé au directeur de l'oeuvre. Il n'a point de camion, et nous pensons bien qu'il n'a pas les moyens de s'en acheter, pas plus que de rémunérer un chauffeur; il a mieux que cela: des compagnies qui, elles, possèdent des camions et font gratuitement sa besogne. Les âmes charitables font de ces découvertes!

Donc, n'oubliez pas l'adresse des *Buissonnets*: rue Sainte-Catherine ouest, 171, entre Saint-Laurent et Bleury, téléphone: Harbour 5647.

Omer HEROUX

L'actualité

Sur une lettre

Le courrier m'apporte une lettre de M. Alfred Carrier; à cette lettre est joint un petit dépliant qui contient des appréciations sur le livre *Rois ou Esclaves* de la Machine par Joseph Benoit, éditeur Alfred Carrier. L'éditeur et l'auteur sont proches parents; peut-être même sont-ils une seule et même personne en deux noms.

Quoi qu'il en soit, voici le texte intégral de la lettre:

Montréal, le 16 avril 1932

Pauvre Monsieur Anger,

Comme vous êtes peu philosophe pour philosopher! Dans votre billet d'aujourd'hui, vous dénoncez la mécanisation comme la cause principale de la crise actuelle. Ce serait vrai si la crise consistait dans le chômage. Partout en haut lieu, on essaye à nous faire croire que la crise consiste dans le chômage, sans doute afin de détourner notre esprit de la vraie réalité. Or, la crise ne consiste pas dans le chômage, mais bien dans l'inégale répartition des produits destinés à satisfaire les besoins de consommation.

Le chômage, *per se*, n'est pas un mal. Le moindre d'entre nous a de quoi se nourrir, se vêtir, se loger, s'amuser, on se fiche pas mal de chômer. Demandez aux riches s'ils ont à se plaindre du chômage des fins de semaine et d'autres chômages plus prolongés. Et vous-même, malgré toute l'activité qu'on est en droit de vous supposer, vous accepteriez volontiers un chômage de 365 jours par année du moment que vous ne manquerez rien autre chose que de travail. Le chômage est une bonne chose, et tout le monde n'aspire qu'à se ménager le plus d'heures possible de chômage.

Le vrai mal, la vraie crise dont souffre la société actuelle, c'est qu'une partie de ses membres soient privés des choses nécessaires à l'entretien et à l'agrément de la vie. Et ce mal n'est attribuable qu'aux potentiels qui se sont servis de la machine pour monopoliser les produits en

même temps que l'or, tout comme à d'autres périodes de l'histoire ils se sont servis d'autres instruments pour atteindre la même fin. Mieux déqualifiés économiques se sont fait sentir avant l'avènement du machinisme. C'est qu'alors existait, comme aujourd'hui, l'égoïsme des potentiels qui tiraient toute la "couverture" de leur côté. Ces potentiels ne veulent se départir de l'excès de produits qu'ils détienne qu'en retour de poignées d'or, et ils oublient que cet or, c'est également eux qui le détiennent. Le système d'échange ne peut exister qu'entre deux possesseurs ou deux camps de possesseurs. Les potentiels ont arrangé leur affaire pour être le seul camp de possesseurs, et pour céder quelque chose ils voudraient que l'autre camp continuât à payer de retour après avoir été épuisé de tout son avoir. Après avoir rendu pauvre une partie du genre humain en accaparant le produit de son travail dans l'industrie et en raflant ensuite le salaire de son travail par les combinaisons du commerce, les riches voudraient que les pauvres donnassent de ce qu'ils n'ont plus pour obtenir ce dont ils ont besoin.

Les potentiels sont les seuls coupables du déséquilibre économique. La machine, elle, n'a fait que du bien en permettant à l'humanité, prise dans son ensemble, de suffire à ses besoins en travaillant le moins longtemps et le moins durement possible. Avec les techniques de Washington, qu'il suffirait de faire fonctionner à plein rendement (moi je dis à mi-rendement et moins encore) l'outilage perfectionné des industries pour satisfaire à tous les besoins de consommation. Pas nécessaire de consulter ces techniciens étrangers: rien qu'à ouvrir les yeux pour constater la surproduction, s'il y a surproduction, qu'on la répartisse!

Espérant que vous ne débâterez plus contre votre bienfaitrice la machine, je me soustraits votre tout dévoué,

Alfred CARRIER
Ph, ne cache rien aux philosophes, pas même l'évidence. Celui-ci

a tout de suite deviné que j'étais pauvre: c'est, sans le moindre doute, pauvre d'esprit qu'il veut dire, mais je le sais sous d'autres rapports encore. Voilà donc un point sur lequel nous tombons d'accord. En outre, je suis peu philosophe. Si peu que rien, à la vérité. Deuxième point, où nous sommes d'accord.

M. Carrier, qui est philosophe, lui, ne veut pas croire que la crise consiste dans le chômage. Nous sommes encore ici d'accord à cette seule condition qu'il admette que sa définition du chômage est fantaisiste. Pour lui chômage est l'oisir sont synonymes. Le chômage procure des loisirs, mais des loisirs forcés, lesquels n'engendrent ni la même joie, ni la même détente que les loisirs que peuvent procurer de bonnes et solides rentes ou un dieu comme en connaît le poète: deus haec nobis otia fecit.

Nous ne sommes plus d'accord quand il s'agit de l'utilisation des loisirs. Les riches ne savent que faire en fin de semaine et même pendant des périodes de repos plus prolongées: est-ce bien sûr? Le jeu en vaut-il la chandelle? Je ne refuserais pas, quant à moi, 365 jours de chômage tous les jours dans le sens de loisir, de repos, de vacances; c'est aussi, comme M. Carrier ne me l'a pas caché, que je suis peu ami de la sagesse, peu philosophe. Il est vraisemblable, en effet, que je ne sache plus que faire de mon temps au bout de deux ou trois semaines.

Une loi porte que l'homme doit gagner son pain à la sueur de son front; il est donc dangereux de le transgresser. La Sagesse suprême a en le soin d'édicter des règles comme celles-là pour les gens qui n'ont pas, contrairement à mon correspondant, la chance d'être philosophe. Ces lois servent à ceux-là de garde-fous, les empêchent, sans mériter de leur part, de choir dans des erreurs où versent les philosophes. Mais, pour ceux-ci, ce n'est pas dommage: esprits puissants, ils sont capables de sortir par leurs propres moyens des pires trous où ils se sont fourrés.

A supposer que la loi divine n'existe pas ou qu'on la pût enfreindre sans dommage, il resterait encore à faire l'éducation des oisifs. Savoir utiliser ses loisirs, c'est un art que ne possède pas l'homme moyen, mais qui est acquis par l'élite, l'élite seulement des classes supérieures dans les vieilles civilisations. Les fils du milliardaire américain, voire son petit-fils, savent-il utiliser ses loisirs? Il fait des frasses vulgaires, se marie, divorce et se remarie, s'esouffle et se ruine pour occuper, le plus longtemps et le plus souvent possible, la front page des journaux à sensation. Est-ce une bonne, utile et noble utilisation des loisirs que la surabondance des surs ou de la peine paternelles ou ancestrales lui ont assurées?

Les statisticiens de Washington, que j'ai cités, ajoutaient, en conclusion à leur rapport, que le jour où le monde moderne aura réussi à discipliner la mécanisation, il faudra entreprendre de former les gens à l'utilisation des loisirs. Les loisirs ne doivent être, en somme, qu'un simple changement de travail.

Ils sont d'autant plus nécessaires qu'il n'y a pas pour l'homme de travail plus abrutissant que celui qu'il incorpore, comme un simple rouage, dans la machine moderne. Quand un homme a passé six jours consécutifs à passer un fil de fer dans le même trou, il a l'impression, à sa semaine finie, d'avoir changé de tête avec l'épingle qu'il a fabriquée.

Le travail, autrefois long, se faisait sans fièvre, sans hâte. Je me rappelle un terrassier italien qui trimait toute la semaine et ne rentrait chez lui que la nuit tombée. L'été, avant de se mettre au lit, il se lavait et arrosait un petit jardin... pour se reposer. C'était l'homme le plus heureux de la terre, sauf le dimanche, qu'il trouvait long. Parfois, les enfants faisaient le cercle autour de lui. Et savez-vous ce qu'il nous racontait pour utiliser ses loisirs? Ses exploits de la semaine, comment il avait réussi à renverser une roche énorme. Ses loisirs ne lui étaient tolérables qu'à condition de les peupler du souvenir de son travail. Le lundi matin, il parlait pour le travail raconté comme le soleil.

L'humanité, condamnée au travail, n'est pas affranchie de cette règle sans désordre, fût-ce par notre bienfaitrice, la machine. Plus elle l'observe et mieux elle se porte. Pour le moment notre bienfaitrice, en libérant tant de gens à la fois, ne leur a pas rendu service; elle n'a pas rendu service, non plus, aux trésors publics. Chacun était assuré d'un travail justement rémunéré, la répartition des choses nécessaires à la vie se faisait toute seule. Le chômage n'est pas la cause de la crise, puisque les philosophes nous l'affirment et qu'il faut bien les croire; mais supprimons-les et la crise disparaît. La masse des gens, qui ne philosophent pas, n'en demandent pas plus.

Paul ANGER

Le cardinal Lauri légat papal à Dublin

Cité Vaticane, 19. (S.P.A.) — Sa Sainteté le Pape Pie XI a nommé aujourd'hui le cardinal Lauri comme son légat au Congrès eucharistique de Dublin qui doit se tenir cet été. Le cardinal Lauri sera accompagné d'une commission spéciale.

Bloc-notes

Grandes affaires

Kreuger était, à ce que l'on disait avant sa mort, l'un des plus grands financiers de l'univers et l'un des plus discrets. A peine s'il est mort, — il s'est suicidé à Paris après un voyage d'affaires malchanceux et l'on craignait sur le paquebot qui le ramenait des Etats-Unis qu'il se tuât à bord, — et voilà qu'on découvre que ce merveilleux financier, auteur du trust des allumettes, était un gigantesque faussaire. L'on n'a pas fini de retracer tous les faux qu'il a commis et répandus partout où il s'est servi pour obtenir de larges avances de certaines maisons de banque, et l'on en est rendu à un total qui déjà dépasse la centaine de millions de dollars. C'était un partiisan des affaires immenses, — et il a monté au monde une immense supercherie. Au moment où l'entrevoit que tout allait éclater, il a pris le parti de se supprimer lui-même. Piteuse et pitoyable fin de carrière qui sans cela l'eût conduit au bagne.

Vol ou frasques

"Quand un voleur n'est-il pas un voleur?" se demande un journal ontarien, en marge de la découverte faite par la police de Toronto dans des clubs d'étudiants de cette ville, qui s'étaient fournis de couverts, d'argenterie, de draps de lit, etc., à même les hôtels et les restaurants de l'endroit. D'aucuns ont tenté d'excuser ce pillage en alléguant qu'il n'y avait là que des frasques d'étudiants. Coûteuses frasques pour ceux qui en sont les victimes et auxquels on a pris leur bien sous prétexte de s'amuser. Un vol est un vol, de quelque autre nom qu'on veuille le désigner par indulgence. Ainsi, que dit ce même journal ontarien, à qui bon "l'éducation supérieure", quand elle aboutit à un pareil sens de la morale?

Encore cinq ans?

Au cours de l'enquête sur la radiodiffusion menée ces semaines-ci à Ottawa par un comité parlementaire, un expert a prétendu que si l'Etat allait se faire propriétaire de postes radiodiffuseurs, cela lui coûterait fort cher, parce qu'il lui faudrait la télévision viendrait changer complètement la face des choses et forcer à mettre à l'air les postes d'émission qu'il lui faudrait à grands frais. A son sens, il faudrait attendre. Ce qui fait écrire une pointe de mécontentement au directeur de l'un des meilleurs hebdomadaires de la province, *l'Action Populaire* de Joliette: "C'est dire qu'il faudrait attendre encore cinq ans, peut-être davantage, avant que nous ayons un changement pour le mieux. Encore cinq ans de "radio populaire", à la manière de la *Presse*; encore cinq ans d'annonces de pilules, d'onguents, de poils et de feves. C'est vraiment attendre longtemps. Aurons-nous vraiment la disgrâce de supporter longtemps un système aussi défectueux que celui que nous avons présentement? Le mauvais goût, la musique sottie, toute faite de cris d'animaux enragés, de mesures lancinantes, les propos parfois grognés comme dans certains programmes de chansons françaises, le jazz et le fox-trot, les farces plates auxquelles veulent bien prendre part certains annonceurs au poste CKAC et les articles ennuyeux de prétendus écrivains trop souvent notre partage quotidien... Il faudrait étudier la généralité des programmes pour y voir l'énorme amas de sottises et de misères qui nous sont présentées chaque jour comme des oeuvres remarquables... Si les propriétaires des postes émetteurs ne peuvent pas ou ne veulent pas donner satisfaction, il faudra en venir à l'étatisation mitigée ou absolue. En toute hypothèse nous ne pouvons être plus mal partagés qu'actuellement." Ne nous y trompons pas: il paraît que nous avons le devoir de garder le régime en présent, parce que le poste CKAC serait le seul poste de langue française en Amérique du Nord. On ne le croirait pas à l'écouter à certaines heures, trop fréquentes, où l'on y entend baragouiner toutes sortes de jargons par certains annonceurs.

G. P.

Notre nouvel "Index"

IL VIEND D'ETRE MIS EN VENTE

Nous venons de mettre en vente, aujourd'hui même, le deuxième Index du Devoir, qui couvre le deuxième semestre de 1931.

Tous ceux qui ont consulté notre premier Index, celui de janvier-juin 1931, se sont rendu compte des services très considérables qu'il peut rendre. Non seulement, il permet de retrouver en un clin d'oeil tous les articles, toutes les pièces importantes publiées dans le Devoir, mais il permet aussi de retracer facilement toutes les pièces correspondantes publiées dans les autres journaux.

Aussi, nous désirons avoir ce que M. Taschereau, ce que M. Houde, ce que M. Lanouette, ce que M. Bourassa ont dit de tel ou tel sujet, dans telle circonstance donnée. Vous n'avez qu'à ouvrir l'Index au nom de l'auteur ou au titre voulu. Vous savez tout de suite dans quel numéro du Devoir, à quelle page de ce numéro, vous devez vous

M. Bennett fait une déclaration à propos de la "Beauharnois"

Le gouvernement a garanti en partie les banques engagées dans l'entreprise, et il se garantit lui-même — La "Beauharnois Light, Heat & Power Co." et la "Beauharnois Power Corporation" — Une offre de la "Montreal Light, Heat & Power" — La situation des porteurs d'obligations de la "Beauharnois Power Corporation" — Les sympathies de M. Bennett

LE DEBAT SUR LE BUDGET VA DURER ENCORE QUELQUES JOURS

(Par Emile BENOIST)

Ottawa, 18. — Après avoir tenu pendant des semaines et des semaines, le premier ministre s'est enfin décidé de faire en Chambre une déclaration à propos de la réorganisation de l'entreprise de Beauharnois et des garanties fournies par le gouvernement aux banques qui ont consenti des avances pour permettre la continuation des travaux entrepris.

Pendant un peu plus d'une heure, cet après-midi, M. Bennett a lu, sur un ton monotone, une longue déclaration qu'il avait soigneusement préparée, déclaration toute bourrée de chiffres et de citations de toutes sortes: extraits de prospectus, extraits de lettres et même textes de lettres entières.

Le premier ministre a par exemple cité au long une lettre qu'il adressait, l'autisme dernier, au général de la Royal Bank, M. Wilson, et le texte de la réponse de M. Wilson, au mois de janvier 1932.

De la déclaration de M. Bennett, le ressort comme fait principal que le gouvernement a engagé sa responsabilité jusqu'à concurrence de \$7,951,000 envers trois banques, la Bank of Montreal, la Royal Bank et la Canadian Bank of Commerce, qui ont avancé cet argent pour permettre, après la déconfection qui suivit l'enquête parlementaire par un comité de la Chambre des Communes, la continuation des travaux de Beauharnois. Mais tout en engageant sa responsabilité, le gouvernement s'est arrangé pour se garantir lui-même en exigeant que les banques se fassent donner en nantissement, à titre de premier gage, pour \$15,903,000 d'obligations de première hypothèque de la Beauharnois Light, Heat & Power Company. Ces obligations, gagées par une première hypothèque sur l'actif réel de l'entreprise de Beauharnois, autrement dit sur l'entreprise même, passent avant les obligations de seconde hypothèque — il en est émis pour \$30,000,000 — de la Beauharnois Power Corporation. Ces obligations constituent une seconde hypothèque non pas sur l'actif même de l'entreprise mais sur les actions ordinaires de la Beauharnois Light, Heat & Power Company. Au début de sa lettre, cet après-midi, M. Bennett a longuement insisté sur ce point.

Autre fait à souligner dans la déclaration de M. Bennett, dont nous donnons ci-après un très substantiel résumé: c'est que trois des anciens directeurs de la Beauharnois, M. R.-O. Sweezey, premier promoteur de l'entreprise, M. R.-A.-G. Henry, ingénieur civil, et le sénateur W.-L. McDougald, ne font plus partie du conseil d'administration. La démission de tous les anciens directeurs a été offerte avant que le gouvernement eût consenti aucune garantie auprès des banques; mais la démission de ces trois-là seulement a été acceptée jusqu'à présent.

A propos des actions de la Sterling Company, la fameuse nuisance company organisée par le sénateur McDougald de concert avec M. Henry, il est proposé de les annuler.

reporter pour trouver le document recherché. Par la même occasion, vous saurez dans quel numéro des autres journaux se trouvera, selon toute vraisemblance, la pièce correspondante.

On l'a fait observer déjà: cet Index est de la plus grande utilité pour tous ceux qui s'intéressent au mouvement des idées, à la politique fédérale, provinciale, municipale, etc.

Le deuxième Index est fait d'après la même méthode que le premier; mais il est beaucoup plus considérable. Il couvrira quatre-vingt pages de texte, alors que le premier n'en contenait qu'une cinquantaine.

En dépit de ce surcroît considérable, le deuxième Index se vendra au même prix que le premier, soit 25 sous l'exemplaire, 82.50 la douzaine, francs; par quantités de 50, 89.75, au cent, 818, port en plus dans ces cas.

Il nous reste un certain nombre d'exemplaires du premier Index. On peut, dans les commandes, mêler les deux Index et bénéficier quand même des réductions par quantités.

Les commandes seront exécutées dans l'ordre de leur réception. Adresser commandes et faire remises au Service de Librairie du Devoir, 430, rue Notre-Dame-Est, Montréal. (Tél. Harbour 1241).

A OTTAWA

ler purement et simplement.

Au cours de pourparlers qui ont eu lieu, l'autisme dernier, entre M. Bennett, M. Taschereau, M. Honoré Mercier, ministre québécois, et M. Aimé Geoffrion, avocat de Montréal, il fut proposé que la Montreal Light, Heat & Power prit possession de l'entreprise de Beauharnois. M. Bennett a nettement refusé.

Le premier ministre, dans sa lettre à M. Wilson, le gérant général de la Royal Bank, laisse entendre qu'il conviendrait que les trois banques qui commandent l'entreprise de Beauharnois aient un vote majoritaire au conseil d'administration de la compagnie; à son avis, l'exercice de ce droit majoritaire, ne compromettrait pas la garantie des \$30,000,000 d'obligations de seconde hypothèque de la Beauharnois Power Corporation, obligations dans une large mesure souscrites par des gens de bonne foi. Ces obligations de seconde hypothèque ont d'ailleurs, en vertu de l'acte de fiducie concernant l'émission en question, des droits qu'ils peuvent exercer après qu'un délai de trois mois se sera écoulé une fois le défaut de paiement des intérêts constaté. Au premier avril, les intérêts n'ont pas été payés sur les obligations de seconde hypothèque. Au premier juillet ces obligations de seconde hypothèque pourront exercer leurs droits, prendre possession de l'entreprise, mais en respectant évidemment les droits des obligataires de première hypothèque. M. Bennett semble avoir tenu à insister sur ce fait que le gouvernement se trouve, bien garanti à propos des endossements qu'il a accordés aux banques qui ont consenti des prêts pour la continuation des travaux de Beauharnois. Les prêts en question sont de \$7,951,000 mais les banques détiennent des obligations de première hypothèque pour un montant de plus de \$15,000,000. Autrement dit, la garantie fournie par le gouvernement n'aurait été que de surrogation.

Tout au long de sa déclaration, M. Bennett a établi une différence entre la Beauharnois Light, Heat & Power Company et la Beauharnois Power Corporation. Autant il laisse entrevoir de la sympathie pour la première, autant il manifeste de l'antipathie pour la seconde. La Power Corporation, a-t-il même dit, pourrait être mise en liquidation.

Mais la lecture des pièces que nous résumons donnera une meilleure idée des sympathies, des antipathies, en un mot, de l'opinion de M. Bennett à propos de la Beauharnois.

Le débat sur le budget

On entendait dire, à midi, qu'il prendrait probablement fin mardi. La chose n'a même plus de vraisemblance. Il paraît que même du côté conservateur, un bon nombre de députés ont été pris soudain de l'envie de parler. Et les whips devont bien les laisser faire. Si le vote sur le sous-amendement Gardiner, l'amendement Ralston et les résolutions budgétaires de M. Rhodes se prend jeudi ou même vendredi de cette semaine, le gouvernement pourra se tenir pour chanceux.

En tout cas, aujourd'hui, dès que M. Bennett eut terminé la lecture de sa déclaration à propos de l'entreprise de Beauharnois, le débat sur le budget a repris et s'est poursuivi sans interruption jusqu'à onze heures. M. Reid, libéral de New Westminster, a alors demandé qu'il soit ajourné à demain.

Le colonel Mullins, député conservateur de Marquette, Man., a proposé un autre discours en faveur de la culture mixte dans les provinces de l'Ouest. Comment un agriculteur peut-il espérer vivre, ne pas être trop affecté par les crises économiques s'il n'a le courage de se livrer à l'industrie laitière, à l'élevage des poules, des porcs, à la culture maraîchère?

M. E.-J. Young, député libéral de Weyburn, a fait quelques remarques à propos de la prochaine conférence économique interimpériale. A son sens, il ne s'agit pas de se laisser emporter par le sentiment, de chercher à développer nos relations commerciales avec les autres pays de l'Empire, si c'est au détriment de nos relations commerciales avec les autres pays.

A l'heure qu'il est, le commerce extérieur du Canada se fait principalement avec d'autres pays que ceux de l'Empire. En fait, notre commerce avec les pays de l'Empire ne représente que le tiers de nos échanges commerciaux avec l'étranger. A nous d'agir en conséquence.

M. F.-T. Shaver, député conservateur de Stormont, M. N. Campbell, député progressiste de MacKenzie, M. George McDade, député conservateur de Northumberland, et le Dr Deslauriers, député libéral de la circonscription montréalaise de Sainte-Marie, M. J.-E. Tétrault, député conservateur de Shefford, et M. Charles Bélec, député conservateur de Pontiac, ont aussi parlé.

M. Bennett et la "Beauharnois"

Nous résumons aussi complètement que possible la déclaration de M. Bennett.

Bref historique financier de l'entreprise

Le premier ministre présente d'abord un bref historique financier de l'entreprise. Il y eut au début la Beauharnois Light, Heat & Power Company, créée par la Législature de Québec en 1902. La charte de cette compagnie fut modifiée par la Législature de Québec à plusieurs reprises, en 1910, en 1928 et en 1930. Le gouvernement fédéral n'a donc aucune juridiction législative sur cette société.

La Beauharnois Power Corporation, survenue par la suite, est par contre une société constituée en vertu des dispositions de la loi des sociétés commerciales du Canada. Le gouvernement fédéral a juridiction législative sur la Beauharnois Power Corporation.

Après avoir été constituée, la Beauharnois Power Corporation a entrepris de vendre pour \$30,000,000 d'obligations, 6 pour cent, à fonds d'amortissement, garantie collatérale en fiducie, datées du 1er octobre 1929 du 1er octobre 1959. Elles étaient garanties, non pas comme bien des gens l'ont supposé par une hypothèque générale sur l'entreprise, mais par une hypothèque sur les actions de la Beauharnois Light, Heat & Power Company, de la Beauharnois Transmission Company, et de la Beauharnois Construction Company. Toutes ces dernières compagnies sont mentionnées dans la deuxième cédule de l'acte de fiducie consenti par la Power Corporation. Afin d'éviter tout malentendu, M. Bennett donne lecture au texte même de la cédule. Il appert, selon la cédule, que toutes les actions des filiales, moins dans chaque cas onze actions, pour qualifier les membres du conseil d'administration de chacune des filiales, appartiennent aux compagnies-mères. Ces actions constituent la garantie des \$30,000,000 d'obligations ci-dessus mentionnées.

Le produit de la vente de ces obligations devait être partagé selon qu'il est indiqué dans un accord conclu entre la Beauharnois Power Corporation et la Beauharnois Light, Heat & Power Company. En vertu de cet accord, la somme de \$22,250,000 a été avancée à la Beauharnois Light, Heat & Power Company pour les divers genres d'affaires de cette organisation, par la Power Corporation. Il était également stipulé que les sommes avancées pourraient être utilisées pour le paiement des intérêts dus au 31 octobre 1931. Ces intérêts représentent une somme d'environ \$3,600,000.

L'acte de fiducie de la "Corporation", de même que les prospectus que cette dernière a publiés, mentionnent une émission d'obligations de première hypothèque pour un total de \$50,000,000, somme qui devait servir à l'achèvement de l'entreprise.

L'entreprise ayant été lancée, les \$30,000,000 du début ont bientôt été épuisés. Vers le temps où l'enquête parlementaire a commencé, la compagnie cherchait à se procurer d'autres fonds. Elle était entrée en pourparlers avec la Bank of Montreal, avec la Canadian Bank of Commerce et la Royal Bank, et avait obtenu des prêts formant un total de \$6,495,000. A titre de garantie, les banques recurent des obligations de première hypothèque pour une somme totale de \$9,742,000.

Pour des raisons tout à fait évidentes, dit M. Bennett, les banques ne voulaient pas avancer de trop fortes sommes, à moins de recevoir en nantissement un nombre suffisant d'obligations.

Il avait été stipulé que le canal serait construit de telle façon qu'il puisse servir à la navigation, de façon à pouvoir devenir une partie de la voie de navigation en eau profonde du Saint-Laurent, advenant le cas où le projet de canalisation serait mis à exécution. Vu le coût de construction du canal, et vu le fait que le canal de Beauharnois est une partie du projet de canalisation du Saint-Laurent, on a demandé au gouvernement fédéral quelles mesures il serait disposé à prendre pour assurer la continuation des travaux.

On a demandé au gouvernement s'il serait disposé à garantir les banques contre toute perte qu'elles seraient exposées à subir en avançant à l'entreprise de nouvelles sommes d'argent en plus de celles qui sont déjà indiquées.

Le gouvernement a là-dessus re-

(Suite à la page 2)

M. Bennett fait une déclaration à propos de la "Beauharnois"

(Suite de la première page)

présenté que les banques devraient obtenir de l'entreprise des obligations représentant une valeur du double (200 pour cent) du chiffre des avances ainsi faites. A date, les avances ainsi consenties par les banques se chiffrent à \$7,951,500 et les banques détiennent, comme garanties pour le remboursement de ces mêmes avances, garanties qui sont disponibles dans le cas où une réclamation pourrait être faite contre le gouvernement, des obligations ayant une valeur nominale de \$15,903,000.

M. Bennett précise que ce sont des obligations de première hypothèque sur toute l'entreprise. On a représenté que le coût total du canal, qui sera disponible pour fins de navigation, serait de \$15,000,000 à \$16,000,000. Personnellement, le premier ministre est cependant d'avis que ce chiffre est bien supérieur à celui de la dépense réelle pour la construction d'un canal de navigation en sus de la construction d'un canal pour seules fins de génération hydro-électrique. Comme le sens de cette partie de la déclaration de M. Bennett n'apparaît pas bien clairement, nous citons le texte anglais: "Although I personally think that is a somewhat larger figure than the facts warrant for the construction for navigation purposes beyond the construction of a canal for mere power purposes."

Les banques ayant obtenu en nantissement des valeurs représentant 200 pour cent des avances qu'elles ont consenties, "le gouvernement, dit M. Bennett, a donné aux banques les garanties que j'ai mentionnées. Les valeurs en question sont des obligations de première hypothèque de la Beauharnois Light, Heat & Power Company, la compagnie qui possède l'entreprise."

A la dernière session le gouvernement s'est engagé à assurer le parachèvement de l'entreprise; à protéger toutes les personnes de bonne foi qui y ont engagé des capitaux; à assurer que l'entreprise est dirigée de façon convenable; et, enfin, à prendre toutes autres dispositions pour que le pays en gène.

SERVICE ANNIVERSAIRE

GUÉ. — Dame veuve Antoine Gué, le 21 courant, à 9 heures, à l'église de la Rivière-Ouelle. Co. Kamouraska, sera chanté un service anniversaire pour le repos de l'âme de dame Stéphanie Lévesque, veuve de feu sieur Antoine Gué.

Parents et amis sont priés d'y assister.

Nécrologie

ASSÉLIN. — A Sainte-Rose, comté Le, le 17, à 63 ans, Dr J.-M. Arthur Assélin.

BEAUDIN. — A Sherrington, le 17, à 77 ans, Véronique Beaudin, fille de Médor Beaudin.

BLONDIN. — A Montréal, à 74 ans, le capitaine Alphonse Blondin, le 17.

BLUTEAU. — A Montréal, le 17, à 45 ans, M. Paul-Emile Bluteau.

BOLEAU. — A Montréal, à 2 ans, Claude Boleau.

BOYER. — A Montréal, le 15, Émile Charré, époux de René Boyer.

CHARRÉ. — A Saint-Vincent de Paul, le 17, à 65 ans, Marie Aubry, épouse de Romain Charré.

CHARRÉ. — A Montréal, le 17, à 72 ans, Odile Saint-Georges, épouse de feu Prosper Bélanger.

CHARRÉ. — A Montréal, le 17, à 56 ans, Mme veuve Azarie Charré, née Duval, Louisa.

CHARRÉ. — A Montréal, le 15, à 71 ans, Alexandre Charré, époux de Julie-Anne Lacharité.

CHARRÉ. — A Montréal, le 17, à 58 ans, Honoré Charré, époux de Sarah Ash.

CHARRÉ. — A Montréal, le 17, à 75 ans, Mme veuve F.-X. Delandran, née Perrier, Louise.

DION. — A Saint-Hyacinthe, le 17, à 49 ans, Marie Barre, épouse d'Adrien Dion.

DYOTTE. — A Montréal, le 17, à 27 ans, Gabrielle Lamoureux, épouse de Daniel Dyotte.

GAUTHIER. — A Montréal, le 17, à 19 mois, René Gauthier, enfant de M. Rodolphe Gauthier et d'Adrien Cardinal.

GROU. — A Montréal, le 16, à 63 ans, Cordélie Grou, fille de Joe Grou et de Philomène Deguire.

HUNEAU. — A Montréal, le 15, à 49 ans, Mme Elzée Hunneau, née Bourbonnais, Albertine.

LACROIX-NADON. — A Saint-Louis de Laprairie, le 18, à 65 ans, Delvina Simon, épouse en 1ère nups de F.-X. Nadon, et en 2ème de Delphes Lacroix.

LADERNIER. — A Montréal, le 17, à 68 ans, M. Théobald Ladernier.

LAMARCHE. — A Montréal, le 16, à 69 ans, Jos. Lamarche.

LAPORTE. — A Saint-Jacques, le 17, à 83 ans, Honoré Laporte, époux de Marie-Dina Filiatrault.

LARIN. — A Montréal, le 17, à 61 ans, J.-A. Alphonse Larin, époux de Déla Jetté.

LARUE. — A Montréal, le 16, à 42 ans, Ernest Larue, époux d'Octavie Larue.

LEBEL. — A Montréal, le 17, à 85 ans, Josephine L'Heureux, épouse de L.-F. LeBel.

LEMON. — A Montréal, le 16, à 75 ans, Jean-Baptiste Lemon, époux de feu Marguerite Duval.

LEPROHON. — A Montréal, le 17, à 14 ans, Henri Leprohon, fils cadet de M. et Mme Jos. Leprohon.

L'ESPÉRANCE. — A Montréal, le 17, à 87 ans, Entrée Daigneault, épouse de feu Ed. L'Espérance.

MASSICOTTE. — A Montréal, le 18, à 8 ans, Suzanne Massicotte, enfant de Paul-Emile Massicotte.

MORRISSETTE. — A Montréal, le 16, à 53 ans, Arthur Morissette, époux de Marie-Pont.

PAQUETTE. — A Saint-Jacques, le 17, à 16 ans, 24 ans, Simonne Leclerc, épouse de Wilfrid Paquette.

PAQUETTE. — A Montréal, le 17, à 30 ans, Mme Maria-Georges Paquette, née Eva Picard.

PILON. — A Saint-Genève, le 16, à 57 ans, Justina Pilon, fille de feu Paul Pilon et de feu Geneviève Lanthier.

PRIVÉ. — A Montréal, le 17, à 17 ans, Roger Privé, fils de feu L.-C. Privé et de Georgiana Lebel.

RENAUD. — A Saint-Lin, le 18, à 34 ans, Bernardette Renard, épouse de Victor Renard.

ROUTHIER. — A Montréal, le 18, à 62 ans, Mme Alfred Routhier, née Eugénie Tremblay.

néral retire le plus grand avantage possible de cette entreprise que l'on a convenu de reconnaître d'intérêt général pour le Canada.

Le gouvernement a fait en sorte que les banques ne subissent aucune perte. Quant aux obligations de bonne foi, on en trouve dans toutes les provinces du pays et le gouvernement s'est assuré que toutes les dispositions de l'acte de fiducie seront observées pour ce qui est des intérêts semestriels payables au 1er octobre 1931, pour que l'entreprise marche et qu'elle soit dirigée de façon convenable.

Le premier ministre explique qu'à date les dépenses sont restées en deca des prévisions, et que les travaux progressent normalement. Il relate qu'au lendemain de la dernière session il a rencontré les représentants des compagnies, des banques, ainsi que d'autres personnes intéressées au succès de l'entreprise.

Le 15 et le 16 septembre 1931, M. Bennett a eu une conversation avec M. Taschereau, qui était accompagné de M. Geoffroy. A cette entrevue, on a proposé que la Montreal Light, Heat & Power Company prenne le contrôle de l'entreprise de Beauharnois. M. Bennett n'a pas accepté. La semaine suivante, l'Angleterre abandonnait l'Étalon, et cela rendait plus difficile la finance de l'entreprise. Le gouvernement a alors pris la responsabilité de la situation et des avances furent consenties.

Le premier ministre lit une lettre qu'il a adressée le 3 octobre 1931 à M. Wilson, gérant général de la Royal Bank, et dans laquelle il expliquait qu'il avait eu une entrevue avec M. Taschereau et qu'il en était venu à la conclusion que la Beauharnois Light, Heat & Power Company n'était pas une entreprise à vendre au public pour se procurer le capital nécessaire à l'exploitation hydro-électrique des 55,072 pieds cubes-seconde d'eau présentement disponibles.

Pour ces raisons, je propose que le bureau de direction actuel de la Beauharnois Light, Heat & Power Company donne sa démission à ceux qui sont présentement intéressés à commander la compagnie et son entreprise, et que ces commanditaires me soumettent par votre intermédiaire les noms des nouveaux membres du conseil d'administration en indiquant quels groupes de capitalistes ils représentent.

Je propose aussi que l'on s'entende immédiatement pour que les agents ou les représentants des trois banques qui commanditent l'entreprise disposent d'un droit de vote majoritaire des actions de la Beauharnois Light, Heat & Power Company, et qu'ils aient en plus le droit d'être et de contrôler le personnel du bureau de direction pendant une période de cinq ans, ou pour une période plus courte que pourraient déterminer les représentants des gouvernements de Québec et d'Ontario.

Ce droit de vote majoritaire ne compromettrait pas nécessairement la garantie que l'on a donnée pour l'émission de \$30,000,000 de la Beauharnois Power Corporation, Limited.

Il me semble possible, sinon probable, que la réorganisation que je viens de proposer puisse rendre nécessaire la liquidation de la Beauharnois Power Corporation, Limited, qui est propriétaire de la Beauharnois Light, Heat & Power Company, et de fait le gouvernement fédéral n'a pas, et il est peu probable qu'il ait dans l'avenir, de rapports contractuels avec cette compagnie. Les actionnaires de cette compagnie devraient régler entre eux, par entente mutuelle ou par des procédures judiciaires appropriées, la question de leurs obligations et droits respectifs. Mais de toute façon, toutes les propriétés et valeurs de toutes les compagnies filiales et associées, et des organisations intéressées à l'entreprise de la Beauharnois Light, Heat & Power Company, devront être détenues par cette compagnie.

Entre temps, le gouvernement fédéral est disposé à entamer des négociations avec la "Beauharnois Light, Heat and Power Company, Limited", au sujet de l'octroi par le parlement du droit de détourner 55,072 pieds cubes-seconde d'eau du défilé du Saint-Laurent, et de s'entendre avec cette compagnie quant aux termes et conditions, et quant aux limitations et réserves, qui pourront être prescrites par arrêté ministériel au sujet de cette diversion.

Il me semble que les banquiers, ainsi que leurs associés et clients intéressés devraient immédiatement préparer et présenter au gouvernement des propositions concrètes au sujet de la réorganisation des finances du bureau de direction de la Beauharnois Light, Heat and Power Company, Limited, qu'ils se chargeront de mettre à exécution de façon à sauvegarder effectivement l'intérêt public.

La loi concernant la Beauharnois Light, Heat & Power Company, Limited, adoptée par le Parlement canadien à sa dernière session, et qui forme le chapitre 19 des Statuts du Canada, 1931, approuvée au nom de la province de Québec par M. Geoffroy, C.R., stipule, à l'article premier, l'abrogation des décrets du conseil promulgués par le gouvernement fédéral aux dates du 9 mars 1921 et du 22 juin 1929, de même que l'annulation de l'entente conclue entre la Beauharnois Light, Heat & Power Company, Limited, et

le gouvernement fédéral le 25 juin 1929.

Le deuxième article de cette loi pourvoit à l'octroi à la Beauharnois Light, Heat & Power Company, Limited, du droit de détourner les eaux du Saint-Laurent jusqu'à concurrence de 55,072 pieds cubes-seconde d'eau pour la production d'énergie hydro-électrique "de telle façon, à tels termes et conditions et subordonnement à telles limitations et réserves qui pourront être prescrits par arrêté ministériel."

Les termes de cette loi indiquent que toutes les négociations futures, comme celles du passé, devront se faire entre la Beauharnois Light, Heat & Power Company, Limited, et le gouvernement fédéral, et il me semble qu'antérieurement à la conclusion d'une nouvelle entente, une réorganisation de cette compagnie, comportant des changements très radicaux dans son bureau de direction et dans sa gestion, devrait être effectuée immédiatement.

Je n'ai garde d'oublier que la Beauharnois Power Corporation Limited, a déjà émis pour \$30,000,000 d'obligations à fonds d'amortissement avec garantie collatérale en fiducie, qui sont actuellement détenues par le public, et dont le paiement est garanti par une première charge fixe et spécifique sur toutes les actions émises par la Beauharnois Light, Heat & Power Company, et qu'en raison de l'état actuel du marché monétaire, il est opportun d'éviter de jeter du discrédit sur ces valeurs.

Mais d'autre part, je comprends que les avances consenties par les banques pour maintenir l'entreprise en marche sont garanties par une première hypothèque sur toutes les propriétés mobilières et immobilières de la Beauharnois Light, Heat & Power Company, et que des dispositions ont été ou peuvent être prises pour émettre les obligations additionnelles que l'on jugera nécessaire de vendre au public pour se procurer le capital nécessaire à l'exploitation hydro-électrique des 55,072 pieds cubes-seconde d'eau présentement disponibles.

Pour ces raisons, je propose que le bureau de direction actuel de la Beauharnois Light, Heat & Power Company donne sa démission à ceux qui sont présentement intéressés à commander la compagnie et son entreprise, et que ces commanditaires me soumettent par votre intermédiaire les noms des nouveaux membres du conseil d'administration en indiquant quels groupes de capitalistes ils représentent.

Je propose aussi que l'on s'entende immédiatement pour que les agents ou les représentants des trois banques qui commanditent l'entreprise disposent d'un droit de vote majoritaire des actions de la Beauharnois Light, Heat & Power Company, et qu'ils aient en plus le droit d'être et de contrôler le personnel du bureau de direction pendant une période de cinq ans, ou pour une période plus courte que pourraient déterminer les représentants des gouvernements de Québec et d'Ontario.

Ce droit de vote majoritaire ne compromettrait pas nécessairement la garantie que l'on a donnée pour l'émission de \$30,000,000 de la Beauharnois Power Corporation, Limited.

Il me semble possible, sinon probable, que la réorganisation que je viens de proposer puisse rendre nécessaire la liquidation de la Beauharnois Power Corporation, Limited, qui est propriétaire de la Beauharnois Light, Heat & Power Company, et de fait le gouvernement fédéral n'a pas, et il est peu probable qu'il ait dans l'avenir, de rapports contractuels avec cette compagnie. Les actionnaires de cette compagnie devraient régler entre eux, par entente mutuelle ou par des procédures judiciaires appropriées, la question de leurs obligations et droits respectifs. Mais de toute façon, toutes les propriétés et valeurs de toutes les compagnies filiales et associées, et des organisations intéressées à l'entreprise de la Beauharnois Light, Heat & Power Company, devront être détenues par cette compagnie.

Entre temps, le gouvernement fédéral est disposé à entamer des négociations avec la "Beauharnois Light, Heat and Power Company, Limited", au sujet de l'octroi par le parlement du droit de détourner 55,072 pieds cubes-seconde d'eau du défilé du Saint-Laurent, et de s'entendre avec cette compagnie quant aux termes et conditions, et quant aux limitations et réserves, qui pourront être prescrites par arrêté ministériel au sujet de cette diversion.

Il me semble que les banquiers, ainsi que leurs associés et clients intéressés devraient immédiatement préparer et présenter au gouvernement des propositions concrètes au sujet de la réorganisation des finances du bureau de direction de la Beauharnois Light, Heat and Power Company, Limited, qu'ils se chargeront de mettre à exécution de façon à sauvegarder effectivement l'intérêt public.

La loi concernant la Beauharnois Light, Heat & Power Company, Limited, adoptée par le Parlement canadien à sa dernière session, et qui forme le chapitre 19 des Statuts du Canada, 1931, approuvée au nom de la province de Québec par M. Geoffroy, C.R., stipule, à l'article premier, l'abrogation des décrets du conseil promulgués par le gouvernement fédéral aux dates du 9 mars 1921 et du 22 juin 1929, de même que l'annulation de l'entente conclue entre la Beauharnois Light, Heat & Power Company, Limited, et

le gouvernement fédéral le 25 juin 1929.

Le deuxième article de cette loi pourvoit à l'octroi à la Beauharnois Light, Heat & Power Company, Limited, du droit de détourner les eaux du Saint-Laurent jusqu'à concurrence de 55,072 pieds cubes-seconde d'eau pour la production d'énergie hydro-électrique "de telle façon, à tels termes et conditions et subordonnement à telles limitations et réserves qui pourront être prescrits par arrêté ministériel."

Les termes de cette loi indiquent que toutes les négociations futures, comme celles du passé, devront se faire entre la Beauharnois Light, Heat & Power Company, Limited, et le gouvernement fédéral, et il me semble qu'antérieurement à la conclusion d'une nouvelle entente, une réorganisation de cette compagnie, comportant des changements très radicaux dans son bureau de direction et dans sa gestion, devrait être effectuée immédiatement.

Je n'ai garde d'oublier que la Beauharnois Power Corporation Limited, a déjà émis pour \$30,000,000 d'obligations à fonds d'amortissement avec garantie collatérale en fiducie, qui sont actuellement détenues par le public, et dont le paiement est garanti par une première charge fixe et spécifique sur toutes les actions émises par la Beauharnois Light, Heat & Power Company, et qu'en raison de l'état actuel du marché monétaire, il est opportun d'éviter de jeter du discrédit sur ces valeurs.

Mais d'autre part, je comprends que les avances consenties par les banques pour maintenir l'entreprise en marche sont garanties par une première hypothèque sur toutes les propriétés mobilières et immobilières de la Beauharnois Light, Heat & Power Company, et que des dispositions ont été ou peuvent être prises pour émettre les obligations additionnelles que l'on jugera nécessaire de vendre au public pour se procurer le capital nécessaire à l'exploitation hydro-électrique des 55,072 pieds cubes-seconde d'eau présentement disponibles.

Pour ces raisons, je propose que le bureau de direction actuel de la Beauharnois Light, Heat & Power Company donne sa démission à ceux qui sont présentement intéressés à commander la compagnie et son entreprise, et que ces commanditaires me soumettent par votre intermédiaire les noms des nouveaux membres du conseil d'administration en indiquant quels groupes de capitalistes ils représentent.

Je propose aussi que l'on s'entende immédiatement pour que les agents ou les représentants des trois banques qui commanditent l'entreprise disposent d'un droit de vote majoritaire des actions de la Beauharnois Light, Heat & Power Company, et qu'ils aient en plus le droit d'être et de contrôler le personnel du bureau de direction pendant une période de cinq ans, ou pour une période plus courte que pourraient déterminer les représentants des gouvernements de Québec et d'Ontario.

Ce droit de vote majoritaire ne compromettrait pas nécessairement la garantie que l'on a donnée pour l'émission de \$30,000,000 de la Beauharnois Power Corporation, Limited.

Il me semble possible, sinon probable, que la réorganisation que je viens de proposer puisse rendre nécessaire la liquidation de la Beauharnois Power Corporation, Limited, qui est propriétaire de la Beauharnois Light, Heat & Power Company, et de fait le gouvernement fédéral n'a pas, et il est peu probable qu'il ait dans l'avenir, de rapports contractuels avec cette compagnie. Les actionnaires de cette compagnie devraient régler entre eux, par entente mutuelle ou par des procédures judiciaires appropriées, la question de leurs obligations et droits respectifs. Mais de toute façon, toutes les propriétés et valeurs de toutes les compagnies filiales et associées, et des organisations intéressées à l'entreprise de la Beauharnois Light, Heat & Power Company, devront être détenues par cette compagnie.

Entre temps, le gouvernement fédéral est disposé à entamer des négociations avec la "Beauharnois Light, Heat and Power Company, Limited", au sujet de l'octroi par le parlement du droit de détourner 55,072 pieds cubes-seconde d'eau du défilé du Saint-Laurent, et de s'entendre avec cette compagnie quant aux termes et conditions, et quant aux limitations et réserves, qui pourront être prescrites par arrêté ministériel au sujet de cette diversion.

Il me semble que les banquiers, ainsi que leurs associés et clients intéressés devraient immédiatement préparer et présenter au gouvernement des propositions concrètes au sujet de la réorganisation des finances du bureau de direction de la Beauharnois Light, Heat and Power Company, Limited, qu'ils se chargeront de mettre à exécution de façon à sauvegarder effectivement l'intérêt public.

La loi concernant la Beauharnois Light, Heat & Power Company, Limited, adoptée par le Parlement canadien à sa dernière session, et qui forme le chapitre 19 des Statuts du Canada, 1931, approuvée au nom de la province de Québec par M. Geoffroy, C.R., stipule, à l'article premier, l'abrogation des décrets du conseil promulgués par le gouvernement fédéral aux dates du 9 mars 1921 et du 22 juin 1929, de même que l'annulation de l'entente conclue entre la Beauharnois Light, Heat & Power Company, Limited, et

MILLET ROUX & LAFON LIMITEE

Produits Scientifiques Sélectionnés et Instruments pour la médecine et la chirurgie

ont l'honneur d'aviser le Corps médical qu'ils ont ouvert leur magasin d'exposition

1215, rue Saint-Denis

Tél. Marquette 8495

Instruments chirurgicaux de GENTILE & CIE de Paris.

Electricité médicale des établissements CHENAILLE, de Paris.

Rayons X des établissements R. CABEL, de Paris.

Matériel et mobilier de salles d'opération et d'hôpital.

DEVIS SUR DEMANDE SERVICE

mettre à exécution sans délai. Et si le gouvernement juge que ces propositions sont de nature à assurer de façon convenable et satisfaisante le parachèvement de l'entreprise, alors le gouvernement sera prêt à discuter immédiatement des termes et conditions, ainsi que des limitations et réserves, que l'on pourra juger opportun de prescrire par arrêtés ministériels, afin de s'assurer que les droits et intérêts fédéraux au sujet de cette diversion des eaux du Saint-Laurent, soient effectivement sauvegardés, et les droits de bailleurs de fonds protégés.

La mise à exécution de ces propositions permettrait à la "Beauharnois Light, Heat and Power Company, Limited", de compléter immédiatement ses négociations avec le gouvernement fédéral au sujet des termes des arrêtés ministériels à promulguer lorsque la loi concernant la "Beauharnois Light, Heat and Power Company, Limited", sera promulguée et mise en vigueur.

Sincèrement à vous,

R. B. BENNETT.

La réponse de M. Neilson

En date du 8 janvier, M. Wilson a répondu comme il suit à M. Bennett:

Comme vous le savez, les représentants des trois banques et les autres personnes intéressées ont accordé beaucoup d'attention aux propositions contenues dans votre lettre que vous m'avez adressée le 3 octobre dernier ainsi qu'aux autres importants aspects de cette question que j'ai discutés très longuement avec vous en plusieurs circonstances depuis et nous en sommes venus à la conclusion qu'il est opportun de vous soumettre l'avis et les propositions des trois banques. C'est l'objet de cette lettre à laquelle souscrivent les banques.

Nous croyons que cette très importante entreprise dans laquelle on a déjà engagé beaucoup de capitaux et dont le succès ou l'échec aurait une répercussion considérable sur les conditions économiques et financières du pays, doit être parachèvement pour permettre à la compagnie de produire et de distribuer de l'électricité.

Nous croyons, si c'est possible, que ceux qui ont de bonne foi et en raison des droits accordés par la province de Québec et le fédéral, acheté des titres de cette compagnie ou lui ont prêté de l'argent doivent être convenablement protégés. A ce sujet nous relevons les faits suivants:

(A) Les comptes vérifiés de la compagnie rapportent qu'on a dépensé à date pour cette entreprise \$39,000,000; ces fonds ont été prélevés de la façon suivante:

1.—Le produit de la vente des obligations à garantie collatérale de la Beauharnois Power Corporation Limited et des actions de cette corporation: \$27,000,000. Ces obligations à garantie collatérale de la Beauharnois Power Corporation Limited sont subordonnées aux obligations de première hypothèque de la Beauharnois Light, Heat and Power Co., dont il est fait mention plus bas;

2.—Les prêts des trois banques intéressées garantis par les obligations de première hypothèque de la Beauharnois Light, Heat and Power Co., environ \$11,900,000.

Comme vous le savez, ces prêts ont été garantis par le dépôt des obligations de première hypothèque de la Beauharnois Light, Heat and Power Co., d'une valeur de 175 p.c. du montant prêté et après que les prêts par les trois banques eussent atteint \$6,000,000 (le montant maximum des avances que les banques étaient disposées à accorder) vous avez de temps à autre autorisé des avances supplémentaires d'une valeur approximative de \$5,900,000 avec l'entente que le gouvernement fédéral protégerait les banques contre toute perte.

(B) Nous apprenons qu'il faudra encore à la compagnie pour lui permettre de remplir ses contrats environ \$13,000,000 dont \$4,000,000 seront nécessaires d'ici le 31 mars 1932.

(C) Au cours de l'été de 1931 et de l'automne de la même année, 3,500 hommes ont travaillé sur les propriétés de la compagnie et au cours de cet hiver il y en avait 2,000. De plus on estime que cette entreprise donne du travail à environ 2,000 personnes qui sont employées à la fabrication des machineries et appareils.

D'où il découle que les banques et le gouvernement en coopérant pour venir en aide à la compagnie dans son entreprise ont contribué grandement à soulager le chômage.

(D) Les travaux ont été répartis suivant un programme journalier dont l'objet est de permettre à l'usine à énergie d'être en opération le 1er octobre 1932, date à laquelle la compagnie est tenue de fournir à la Commission hydro-électrique d'Ontario et à la Montreal Light, Heat and Power Co., ses premières livraisons d'électricité.

Les directeurs de la compagnie ainsi que les ingénieurs conviennent que les travaux ont été exécutés jusqu'ici conformément à ce programme et que les dépenses sont restées en deca des prévisions initiales. Nous avons raison de croire que si les travaux se poursuivent ainsi sans interrup-

tion, l'usine à énergie pourra fonctionner le 1er octobre 1932 et que les dépenses ne dépasseront pas les prévisions initiales. Si d'ici là il se produisait quelque chose pour prévenir le parachèvement de l'entreprise à la date prévue, cela nuirait grandement aux deux contrats qui ont une si grande importance pour toute l'entreprise.

En vertu de ces contrats la compagnie est tenue de livrer 400,000 ch.-v. par année. L'un, pour 250,000 ch.-v. pendant une période de 40 ans, et l'autre 150,000 ch.-v. par année pour une période d'environ 70 ans. Les banques se rendent parfaitement compte de la grande importance de cette vaste entreprise et des conséquences que pourrait avoir son succès ou son échec sur la structure financière et économique du pays en général et vu l'attitude de votre gouvernement, elles ont jugé qu'elles devaient faire tout leur possible pour secourir financièrement la compagnie comme elles l'ont fait. Il est évident toutefois que les banques ne doivent pas être tenues de porter les frais indéfiniment et qu'une réorganisation financière au moyen de nouvelles émissions devra être faite du moment que les conditions du marché monétaire le permettent.

Il est évident aussi que cette réorganisation financière ne saurait être faite qu'à la condition que l'on promulgue des arrêtés ministériels que le chapitre 19 adopté à la dernière session rende nécessaires, pour permettre à la compagnie de donner au public une preuve évidente que ses droits sont déterminés d'une façon satisfaisante et permanente.

Comme vous avez donné à entendre dans votre lettre et dans les conversations subséquentes que vous avez eues avec moi-même et d'autres intéressés que les termes et conditions des arrêtés ministériels dépendent en majeure partie de la façon dont on réorganisera les finances, le bureau de direction et la gérance de la Beauharnois Light, Heat & Power Company nous avons étudié avec vous-même et les autres personnes intéressées les propositions que vous avez faites dans votre lettre et nous désirons vous soumettre nos conclusions qui sont:

1.—Tous les directeurs de la Beauharnois Light, Heat & Power Company (et des différentes autres compagnies associées telle que la Beauharnois Power Corporation Limited) m'ont remis leurs démissions et celles de trois d'entre eux, l'honorable Wilfrid-Laurier McDougall, M. R.-O. Sweezy et M. R.-A. C. Henry, ont été acceptées. Les autres démissions ne seront évidemment acceptées qu'après qu'un nouveau bureau de direction aura été formé, car autrement, la compagnie aurait été laissée sans bureau de direction.

2.—Il vous a été soumis une liste contenant les noms de neuf personnes proposées comme directeurs de la compagnie, comme suit:

W.-A. Black, directeur de la Bank of Montreal; C.-F. Sise, directeur de la Royal Trust Company; W.-F. Angus, directeur de la Royal Bank of Canada; F.-B. Common, associé de M.M. Brown, Montgomery & McMichael, avocats de la Royal Bank of Canada; A.-F. White et Miller Lash, directeurs de la Canadian Bank of Commerce; J.-S. Norris, directeur de la Montreal Light, Heat & Power Consolidated; Sir Georges Garneau et Aimé Geoffroy, qui ont été désignés par le premier ministre de la province de Québec.

Il ne serait, naturellement, pas juste de demander à ces messieurs d'agir à moins que la compagnie ne soit mise sur un pied tel qu'elle ait une certitude raisonnable d'opérer ses mouvements de fonds et de mener son entreprise à bonne fin, ce qui comporte primordialement la nécessité pour elle d'obtenir par décrets ministériels l'autorisation de procéder à la réalisation de

VITTEL

GRANDE SOURCE

EAU MINERALE NATURELLE

RHUMATISANTS !!! ARTHRIQUES !!!

renommée dans le monde entier et recommandée par les médecins.

Prenez l'habitude de boire de l'eau de VITTEL Grande Source tous les jours.

En vente chez votre pharmacien Embouteillée aux Sources mêmes à VITTEL (France)

Agent général pour le CANADA J.-ALFRED OUMET

Exigez la marque 84, St-Paul Est MONTREAL



LA CAVITÉ

Ne se bouche pas. Ne rale pas. Fume à la perfection.

Chez les marchands ou par la poste.

No 1, \$1.00 — No 2, 50c.

La Cavité — Pas de Tube

E.-N. Cusson, 7062, St-Denis, Montréal.



RHUM ST-JAMES

LA GRANDE MARQUE FRANÇAISE

DANS DU THÉ DANS DU LAIT EN GROG EN PUNCH

est de temps immémorial recommandé par les Médecins et utilisé dans les familles contre :

GRIPPE, RHUME, BRONCHITES & REPRODUCTION

Délicieux pour réchauffer crèmes, gâteaux, puddings, compotes, etc.

ST-JAMES, ce prestigieux pays des Antilles, est le lieu d'origine des RHUMS DU MONDE.



La campagne de la Fédération

Le souper donné à l'Immaculée Conception hier soir en marque le lancement — L'entraide et la gaieté ne faisaient pas défaut — Il ne faut pas que les Canadiens français manquent leur coup — Comme les abeilles dans la ruche — Bénédiction de Mgr Gauthier

La campagne de souscription de la Fédération des oeuvres sociales de santé a été lancée hier soir par un souper canadien qui a réuni plus de 700 organisateurs et sollicitateurs dans la salle paroissiale de l'Immaculée-Conception. Ce n'est pas l'enthousiasme qui faisait défaut. Les orateurs n'avaient qu'à prononcer le mot "succès" pour déclencher les applaudissements. Les équipes de sollicitateurs des différentes paroisses faisaient connaître leur présence en entonnant tour à tour "Haila-là...".

Ce n'est pas non plus l'entraide ou la gaieté qui faisaient défaut. Les "Chanteurs du Saguénay" et le jeune fils de M. Conrad Gauthier ont rendu des chansons canadiennes et la musique de l'Institut Saint-Antoine était aussi au programme. Les convives se sont d'ailleurs chargés eux-mêmes d'une partie du programme en attaquant en chœur nombre d'airs bien connus. La matière première du menu à base de soupe aux pois, de fèves aux lard... et de bière avait été fournie par les principales maisons d'affaires. Le service des tables était assuré par les éclairiers en uniforme.

M. Ernest Tétreau

C'est le président du comité de souscription, M. Ernest Tétreau, c. r., qui présidait au banquet. Avant de présenter les orateurs, il a rappelé que l'objectif de la campagne de souscription est de \$175,000 et qu'il ne faut pas que les Canadiens français manquent leur coup alors que toutes les autres fédérations ont réussi. M. le chanoine Venois a apporté à la Fédération l'encouragement et la bénédiction de Son Excellence Mgr Gauthier. Il a déjà donné sa bénédiction à la Fédération, il la donne de nouveau aux organisateurs et aux sollicitateurs qui commencent leur oeuvre de patience.

M. Raoul Dandurand

M. le sénateur Raoul Dandurand déclare que notre population n'est pas habituée à travailler en commun et que les races qui nous entourent peuvent être surprises du résultat plutôt modeste que nous obtenons lorsque nous lançons une souscription. Il sent le besoin de leur dire que les Canadiens français possèdent quelque 70 oeuvres de bienfaisance, sans compter les milices de nos congrégations et les conférences de l'Admirable Saint-Vincent de Paul. Il se tourne donc vers les races qui nous entourent pour leur dire: "Ce n'est tout de même pas vous qui les maintenez, ces oeuvres".

Il apparaît cependant qu'il faut procéder un peu différemment aujourd'hui. Il est certaines oeuvres nouvelles qui ne peuvent se mettre sur la rue comme celles qui en ont l'habitude depuis longtemps. Il faut donc que les Canadiens français se réunissent comme les abe

LA RADIO

RADIO-GAZETTE

Mardi, le 19 avril

—A 2 h. 45, le professeur Julian Huxley, ancien professeur à l'Université d'Oxford, et actuellement au Rice Institute, du Texas, parlera au poste WABC, sur le sujet suivant: "Darwin et l'évolution — le verdict de la science moderne".

Demi-heure universitaire

—Le programme universitaire de 5 heures, poste CKAC, sera confié au Mont-St-Louis. Le frère Robert, des Ecoles Chrétiennes, professeur de mathématiques et de cosmographie au Mont-St-Louis, développera le sujet suivant: "La littérature canadienne-française et l'astronomie". Au cours de la causerie, MM. Sarto Plamondon et Maurice Labelle, élèves du Mont-St-Louis, réciteront quelques extraits de nos auteurs canadiens. A la fin de la causerie, un chœur d'une vingtaine de voix de la chorale du Mont-St-Louis: chantera: "Les galetés canadiennes".

—A 6 heures, débat entre les séminaristes Wright Patman, du Texas, et J. Hamilton Lewis, de l'Illinois, sur le sujet suivant: "The soldiers bonus". Poste WABC.

—Mlle Antoinette Halstead, contralto, présentera des ballades au poste WGY, à 7 heures. Orchestre sous la direction de David Buttolph.

L'heure provinciale

Gala de poésie canadienne en l'honneur d'Emile Nelligan, à 8 heures, poste CKAC, comme programme de l'Heure Provinciale. 1. Causerie: "Emile Nelligan", M. Jean Charbonneau, avocat. 2. Ouverture. Orchestre. Le Septuor de l'Heure Provinciale. 3. Audition de poèmes de Nelligan: a) "Chopin", b) "Devant deux portraits de ma mère", Mlle Jeannette Desaulniers; c) "Les déicides", M. André Audet; d) "L'idiote aux cloches", M. Le Goff; e) "Estelle Manfette", M. Soir d'automne", M. Réve de Vatteau; f) "Soir d'hiver", M. Soir d'été", M. Réve de Vatteau; g) "Sérénade triste", Mlle J. L. Audet; h) "Le Vaisseau d'Or", M. Réve de Vatteau; i) "Romance du vin", M. Réve de Vatteau; j) "M. Henri Léonard, 4. Intermezzo. 5. Orchestre. Le Septuor de l'Heure Provinciale.

Concert Leslie-Dilling-Barlow

—A 11 heures, poste WABC, le concert Columbia mettra en vedette les artistes suivants: Grace Leslie, contralto; Mildred Dilling, harpiste; et Howard Barlow, chef d'orchestre. Détails: Ah! mon fils, du Prophète, par Mlle Leslie; de Meyerbeer, Impromptu-caïrique, de Piarre, Music Box, de Poinet, La fontaine, de Zabel, par Mlle Dilling; Auf dem Meer, de Franz; Now the spring is come, anonyme; Le cornemuseur, de McKinney, par Mlle Leslie, avec accompagnement de piano; When mother sings, de Clokey, chanson écossaise ancienne, et extrait de la Fiancée vendue, de Smetana, par l'orchestre.

Mercredi, le 20 avril

Programme de l'U.C.C.

—M. Paul Boucher, secrétaire général de l'U.C.C., parlera des caractéristiques de l'Union Catholique des Cultivateurs, à 6 h. 15, au poste CKAC. Il donnera aussi lecture d'un communiqué de l'Ecole supérieure d'agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière.

—A 7 heures, au poste WGY, causerie sur l'aide de l'Etat à l'enseignement supérieur, par M. H. H. Horner, assistant-commissaire du département de l'enseignement supérieur et professionnel pour l'Etat de New-York.

Fadette et Madeleine de Verchères

—De 9 h. 45 à 10 h., du soir, le poste CKAC irradiera l'émission radiophonique organisée par le Comité de la Pensée française, dont M. Ernest Tétré, c.r., est le président, sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Mme Maurice Saint-Jacques, femme de lettres connue sous le nom de Fadette, et collaboratrice au *Devoir*, traitera le sujet suivant: *Madeline de Verchères*.

—Les programmes réguliers diffuseront au cours de la soirée et le poste WABC terminera la journée avec les pièces suivantes, interprétées par l'orchestre que dirige Howard Barlow: Ouverture de Guillaume Tell, de Rossini; Menuet, de Purcell; Suite de ballet, de Gluck-Mottl (Air gai et musette), et Night on the bald mountain, de Moussorgsky.

Alfred AYOTTE

Postes locaux

MARDI, LE 19 AVRIL

3.45 Permeture de la Bourse.
4.00 Le Conservatoire national de musique.
4.30 Orchestre du Ritz-Carlton.
5.00 Emission de l'Université de Montréal.
5.30 Le "professeur et le major", C.B.S.
5.45 A annoncer.
5.55 Dernières nouvelles.
6.00 Disques.
7.00 Courses du Forum.
7.30 Soupe aux pois canadienne.
7.45 Programme à annoncer.
8.00 L'Heure Provinciale.
8.15 Orchestre du Ritz-Carlton.
8.30 Les voix aux mille nuances, C.B.S.
8.45 Chœur masculin, C.B.S.
8.50 La musique qui satisfait, C.B.S.
9.05 "Les Funnyboners", C.B.S.
11.00 Nouvelles.
11.05 Musique de danse.
11.15 Orgue.
11.30 Orchestre Romanelli.
12.00 Nouvelles au nord.

CFCF

3.00 Disques.
4.15 Programme de chant, NBC.
4.45 Cotes de la Bourse.
7.00 NBC.
7.15 Disques.
8.00 Orchestre Dornberger.
8.30 Discours par R. L. Calder, C.R.
8.45 Chant et musique, NBC.
10.00 Orchestre de danse, NBC.
10.15 Studio.
10.45 Danse.
11.00 Chant et musique.
11.30 Orchestre Dornberger.

MERCREDI, LE 20 AVRIL 1932

3.30 Le réveil.
4.00 Musique phonétique.

Les Expositions

Les tableaux d'Hubert-Robert

Il serait excessif de prétendre que tous les tableaux qu'expose actuellement M. Marius Hubert-Robert à la *Galerie des Beaux-Arts* sont également remarquables, mais il y en a qui le sont, parmi ceux que le délicat artiste expose rue Sherbrooke. M. Hubert-Robert est un paysagiste qui a su traiter avec beaucoup d'habileté des sujets représentant pour la plupart des paysages de Bretagne, de Normandie et de Palestine. Dans plusieurs études, il a capté une plénitude d'expressions que l'on rencontre peu souvent dans une esquisse ou une pochade, parce que celles-ci possèdent la justesse d'un croquis difficile à atteindre dans des œuvres de quelque envergure.

On pourrait appeler M. Hubert-Robert le peintre des douces quietudes et du calme reposant. En effet, plus on examine ses tableaux, soit en s'arrêtant devant *La Ferme* pour admirer ensuite *Le Matin au Village* avant de jeter un regard sur *Le Port de Concarneau* d'où notre attention est attirée par *Le motif de la Chartreuse* avant de se fixer en Suisse normande, soit encore à Jérusalem, dans le dédale de *La via Dolorosa* ou devant le *Tombeau des Califes au Caire* en songeant encore à la *Caravane* ou à la *Rue orientale*, partout, partout, on a la même idée d'heureuse tranquillité. Pas un souffle ne vient rider les eaux calmes de l'Orne, pas un nuage ne voile *Le clair de lune à Bethlehem*. Et l'on va ainsi de tableau en tableau, subissant inconsciemment le charme qui se dégage de ces scènes dont la sérénité nous gagne, nous pénètre, nous fait oublier tantôt une autre trop estompée.

M. Hubert-Robert a animé tout ce qu'il a touché. Tout ce qu'il a conçu et créé, il l'a ensoleillé, baigné de lumière, menant les ombres tout en s'en servant heureusement au besoin. C'est le poète de la nature dans ce qu'elle offre de plus paisible. C'est l'artiste des scènes riantes, des villages au caractère de vétusté. C'est le peintre qui excelle dans l'art de représenter des villes qui semblent sommeiller ou qui s'endorment la-bas dans des demi-teintes mieux réussies que l'activité par trop fébrile et trépidante qui règne, ou qui devrait régner dans un port comme celui de Rouen où les steamers modernes remplacent les vieux voiliers.

A. V.

Richesse forestière

On estime à 424,637,000,000 de pieds linéaires, la quantité de bois bruts canadiens, et à 1,121,933,000 cordes le bois plus petit, tel que bois de pulpe, bois de chauffage, poteaux, etc. Il y a cinquante-sept espèces de bois: 32 de bois dur et 23 de bois mou. La richesse forestière comprenant les essences brutes accessibles, ainsi que le bois de pulpe et le capital placé dans les opérations forestières, est estimée à \$1,866,000,000. La production annuelle des forêts est estimée à \$500,000,000. Les exportations de bois et des produits et de papier, en 1930-31, se sont élevées à \$230,514,474.

Assemblée générale de l'hôpital Notre-Dame

L'assemblée générale annuelle des membres de la Corporation de l'hôpital Notre-Dame aura lieu à l'hôpital, no 1560 rue Sherbrooke est, jeudi le 21 avril, à 4 h. précises de l'après-midi. Il y sera procédé à l'élection des officiers et à la transaction ordinaire des affaires de l'assemblée générale annuelle. Tous les membres de la Corporation: gouverneurs, dames patronesses et autres bienfaiteurs sont instamment priés d'y assister.

PETITES AFFICHES

— Tarif —

TOUTES DEMANDES — Locations, meublé, chambre, meublé, etc. — A vendre. Perdu. Trouvé, etc. — 1 sou le mot minimum 25 sous. — La même annonce, un mois, remises de 10%.

NAISSANCES, DÉCÈS, MARIAGES, MORTS, etc. — 30 sous par insertion.

CARNET MONDAIN, etc. — \$1.00 par insertion.

Harmonium - Orgue à vendre

Deux claviers, pédales, belle sonorité à l'état de neuf. Convenable pour petite église, véritable occasion. A. Dumas, 3593, Ste-Famille, Montréal.

25-4-32

PLANCHERS EN BOIS DURS

Nos bois à plancher "Perfection" de 1 pouce d'épaisseur sont faits spécialement pour recouvrir les vieux planchers. Ils sont moins dispendieux qu'un tapis. The Eagle Lumber Co., Limited, Crescent 4810.

25-4-32

ANNONCE MUNICIPALE

Cité de Montréal

Expropriation de la rue Jean-Talon (ci-devant rue Isabeau)

Avis est par les présentes donné que le Président de la Commission des Services Publiques de Québec, a le 30 novembre 1928, conformément à la loi, déposé son rapport au bureau du Greffier de la Cité concernant l'expropriation de la rue Jean-Talon (ci-devant rue Isabeau), Quartier Villiers, et que ledit rapport sera soumis pour confirmation et homologation à la Cour Supérieure, Division de Pratique, Chambre No 31 au Palais de Justice à Montréal, le 30 mai 1932, à dix heures et demie de l'après-midi ou aussitôt que possible, pour être entendu.

Hôtel de ville, Montréal.
19 avril 1932.
ST-PIERRE, PARENT, DAMPHROUZE, BUTLER, MENARD & CROQUETTE.

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

CERCLE PIE XI

Le Cercle d'étude Pie XI, du Syndicat de Tramways n'aura pas d'assemblée cet après-midi, mais mardi le 26 à 2 h. précises p.m. à l'édifice des Syndicats catholiques.

LATTEURS EN BOIS

Le Syndicat des Latteurs en bois tient ce soir son assemblée régulière. Le rapport des activités sera présenté par l'agent d'affaires. Qu'on se rende en grand nombre.

Succès d'une autre excursion du P. C.

Des milliers de voyageurs ont quitté Montréal samedi midi les uns pour Trois-Rivières, Shawinigan et Grand-Mère, les autres pour Sherbrooke et les autres pour Ottawa, par des trains d'excursions à prix réduits du Pacifique Canadien. Quelques heures plus tard des centaines d'autres voyageurs venus des Etats-Unis arrivaient dans la métropole sur des trains de la même compagnie.

Les compagnies de navigation ont obtenu beaucoup de succès avec les croisières de fin de semaine, mais les compagnies de chemins de fer n'en obtiennent pas moins avec les excursions du samedi et du dimanche. Le train d'Ottawa est parti avec près de 1500 voyageurs tandis que celui de St-Jérôme en contenait près de 900. C'est dire qu'il y avait affluence de monde. Par ailleurs au Viger un train de quinze wagons emportait vers la vallée du Saint-Maurice environ 900 voyageurs. La moitié est descendue aux Trois-Rivières tandis que l'autre poursuivait sa route jusqu'à Shawinigan et Grand-Mère, visitant les parents et prenant part à des "parties de sucre".

Satisfait des résultats de ces excursions, le Pacifique Canadien a l'intention d'en organiser de semblables les semaines prochaines et peut-être au cours de tout l'été. La faveur dont elles jouissent prouve qu'elles sont de véritables aubaines dans le domaine du voyage par chemin de fer. Ces excursions ont lieu sous la direction de M. Paul-Emile Gingras, agent général du service des voyageurs du Pacifique Canadien.

Assemblée de la Ligue des propriétaires

Ce soir, à 8 h. 15 précises, dans la salle numéro 11 du Monument national, 1182, boulevard Saint-Laurent, il y aura assemblée mensuelle des membres de la Ligue des Propriétaires de Montréal.

L'ordre du jour renferme plusieurs questions d'un grand intérêt.

A Longueuil

La préférence à la main-d'œuvre locale — La pureté de l'eau potable — L'heure d'été — Remerciements à qui de droit

Le conseil municipal de Longueuil a tenu hier soir son assemblée régulière sous la présidence de M. l'échevin J. Gariépy, maire suppléant.

MM. les échevins Taylor, Dubuc et Narbonne étaient présents.

Sur une suggestion faite par M. Gariépy, le conseil a demandé à la Charles Walmsley and Co. de bien vouloir donner la préférence aux gens de Longueuil, lorsqu'il s'agit d'employer la main-d'œuvre dont elle a besoin. Le conseil remercie en même temps la compagnie d'avoir rempli toutes ses obligations.

M. Taylor a fait remarquer que comme d'habitude, les analyses de l'eau d'aqueduc ont été très favorables et classent Longueuil parmi les tout premières cités de la province, pour la pureté de l'eau potable. Le conseil a reçu un avis du gouvernement provincial approuvant l'heure avancée du 1er mai au 24 septembre prochains.

M. L.-P. Ethier a présenté une demande au conseil pour être nommé évaluateur de la cité.

A la fin de la séance, M. Gariépy a fait remarquer que si la ville avait eu une excellente administration financière, il fallait en donner crédit et aux employés de la cité et aussi aux échevins qui se sont dépensés sans compter tant pour la bonne administration de la ville que pour donner de l'ouvrage aux chômeurs.

Obligations volées

Le magistrat Victor Cusson a condamné hier Louis Smith, preneur au livre local, à deux ans de pénitencier pour avoir reçu en sa possession, les sachant volées, des obligations d'une compagnie de gaz d'Indiana. Ces obligations avaient été volées à Madison, Indiana, le 12 novembre 1931.

La preuve a démontré que Smith avait gardé ces obligations dans un coffre de sûreté pendant plusieurs mois et qu'il avait tenté de les vendre par l'intermédiaire d'un employé de salle de billard. Le magistrat a vu par là que Smith savait que ces obligations avaient été volées.

Le jardin botanique

Le R. Frère Marie-Victorin, professeur de botanique à l'Université de Montréal et qui, de concert avec M. Honoré Parent, avait organisé le nouveau jardin botanique, sur la demande de l'ancienne administration, confèrera cet après-midi avec MM. A.-A. Desroches, Léon Trépanier et J.Élie Blanchard sur le projet d'aménagement du jardin botanique.

"Depuis qu'on a réduit de 10% le salaire de Jean,"

j'ai dû renvoyer ma bonne... nous n'avons pas versé l'acompte mensuel que nous devons sur nos meubles... il nous a même fallu diminuer un peu nos commandes d'épicerie. Nous devons compter nos sous."

■ Mais qu'advient-il quand on réduira son revenu de...100% ?

Comment pourra-t-elle se tirer d'affaire ?

Près d'un million de personnes prévoyantes ont compris que le meilleur moyen de résoudre ce problème était de prendre une police de la Sun Life. ■ L'an dernier la Sun Life a vendu pour plus de Cinq Cents Millions de dollars de nouvelles polices d'assurance-vie.

Voyez un représentant de la Sun Life ou retournez le coupon ci-joint à une succursale ou au Siège Social de la Compagnie:—

Envoyez votre brochure "Est-ce assez ?" à

Nom.....
Date de naissance.....
Mois..... Année.....
Adresse complète.....

SUN LIFE ASSURANCE COMPANY OF CANADA

Siège Social - Montréal

Les prix David

Québec, 19 — Les deux concours littéraires institués par le gouvernement de Québec pour 1932, en vue des prix David, se fermeront le soir du 30 avril.

Ecole N.-D. de Grâce

Les Frères du Sacré-Cœur de l'Ecole N.-D.-de-Grâce désirent for-

mer une amicale de tous leurs anciens élèves depuis 1902; en conséquence, ils prient tous ceux qui ont fait un stage aux écoles de l'avenue Prud'homme et du chemin de la Côte Saint-Antoine, de vouloir bien leur faire parvenir leurs noms ainsi que leur adresse actuelle le plus tôt possible.

S. v. P. adresser toute communication par lettre ou par téléphone au R. F. Directeur, 4025, rue Giguère, N.-D.-G., Westmount 5525.

UNE BIÈRE POUR CHAQUE GOÛT

voilà votre choix de

INDIA PALE

... la Bière Molson originale... vigoureuse, saine et satisfaisante, avec cette saveur propre à la bonne bière. (Étiquette Blanche).

EXPORT

... préférée par les hommes qui s'y connaissent en fait de bière. Riche en houblon, de bonne consistance, vivifiante et rafraîchissante. (Étiquette Dorée).

STOCK

... de forte consistance, mais quelque peu plus douce que l'India Pale ou l'Export. Une bière moelleuse et pétillante. (Étiquette Bleue).

FAMEUSES BIÈRES

MOLSON

LA BIÈRE QUE VOTRE ARRIÈRE GRAND-PÈRE BUVAIT

ETABLIE A MONTREAL EN 1766

La Page féminine

LETTE DE FADETTE

Les cœurs pauvres

On parle beaucoup de la gêne et même de la pauvreté qui désolent toutes les classes de la société: revenus diminués, compromis ou perdus; économie forcée et pénible, inquiétudes, soucis, découragement en face des déficits qui augmentent, autant de sujets de conversation. Chacun s'efforce d'apporter un remède à son mal en modifiant sa vie pour essayer d'équilibrer son budget en coupant les dépenses.

Mais pense-t-on quelquefois, en criant misère, à la pauvreté qui atteint les cœurs humains? Car il y a des cœurs pauvres presque autant qu'il y a de pauvres cœurs, ceux-ci étant souvent les victimes de ceux-là!

Et qu'est-ce qu'un cœur pauvre, je vous le demande? C'est un cœur qui n'a pas la richesse nécessaire pour répondre à ce qu'on attend de lui, et ce n'est jamais parce qu'il a trop dépensé! Car le cœur humain n'est pas comme le portefeuille que vous videz en y prenant de l'argent. Plus le cœur donne, lui, plus il s'enrichit.

Le cœur pauvre est celui qui ne sait offrir tendresse, confiance et dévouement parce que l'égoïsme est son maître.

Les cœurs pauvres regardent avec dédain les personnes qui aiment sans calculs et qui se dévouent quand l'occasion s'en présente: ils appellent faiblesse la bonté généreuse et ils se trouvent trop supérieurs pour avoir cette faiblesse.

Les cœurs pauvres se recherchent eux-mêmes: ils s'accrochent sans cesse des joies et des plaisirs, et ils ne pensent jamais que ceux qui vivent avec eux aimeraient aussi s'amuser et se reposer.

Les cœurs pauvres aiment l'admiration: pour l'obtenir dans le monde, ils sont gais, aimables et parfois généreux; quand ils rentrent chez eux, ils n'ont que leur sécheresse et leur mauvaise humeur pour la famille.

Ils pourraient dire comme le poète hindou: "En revenant de la source, j'ai renversé beaucoup d'eau de ma cruche, il en reste peu pour ceux qui ont soif chez moi."

Les cœurs pauvres ont un orgueil accapareur et tyrannique: ne donnant ni affection, ni sollicitude à leurs parents, à leurs amis, à leurs maris, ils exigent cependant chez eux l'amour attentif, la liberté de tous les instants et ils estiment que leurs esclaves sont honorés d'avoir le privilège de les servir.

Il arrive que des cœurs pauvres aient de l'affection et même du dévouement, mais ils comptent, on peut dire, sous ce qu'ils donnent et ils prétendent recevoir le même montant en retour. Ils voient une duperie dans le fait d'aimer plus et mieux que les autres, et ils laissent ces autres être les dupes!

Il y a beaucoup de cœurs pauvres par le monde. Regardez bien autour de vous et vous reconnaîtrez leurs victimes: pauvres parents dépouillés de leur argent, qui travaillent au delà de leurs forces pour des enfants exigeants, jamais satisfaits et qui n'ont pas même de reconnaissance. Femmes délaissées, reléguées dans l'ombre de leur maison, et qui ne sont bonnes qu'à servir leur seigneur. Maris esclaves de leur travail et qui meurent d'épuisement pour satisfaire les caprices et les fantaisies de femmes extravagantes, etc., etc.

Les cœurs pauvres, mais ce sont les coquettes, les mondaines qui négligent leurs devoirs pour s'amuser, les hommes après au gain, les financiers durs dont la vie toute entière est réglée à coups de chiffres; ce sont ceux qui n'ont ni pitié ni tendresse, ni générosité!

Ces cœurs pauvres ont en eux le vice originel, celui de la sécheresse qui les détache de toutes les choses belles et de toutes les affections. Fatalement, ils éloignent d'eux ceux qu'ils n'ont pas su aimer et, tôt ou tard, ils recueillent l'indifférence et l'égoïsme qu'ils ont semés et qui donnent des fruits de révolte et de haine.

FADETTE

L'opinion des autres

Nous publions, sous cette rubrique, tous commentaires, appréciations, critiques au sujet des chroniques parues dans cette page, ou tout opinion émise sur une question d'intérêt féminin ou général par nos lecteurs et nos lectrices. On est prié de donner son nom authentique et son adresse; si on le désire, l'incognito sera gardé vis-à-vis du public. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

LE SUFFRAGE FEMININ

Lors d'un court voyage aux Etats-Unis, l'autonome dernier je crois, la charmante mademoiselle José Laval s'est prononcée catégoriquement contre le droit de suffrage féminin.

Elle déclarait à quelques suffra-

gettes qui tentaient de la convertir à leurs théories:

"Je suis assez vieux-jeu pour croire que les femmes doivent élever une famille, ce qui n'est pas possible si elles adhèrent au mouvement féministe. Personnellement, je préfère une douzaine de bébés à un siège au parlement."

Etait-elle assez crâne, la délicieuse petite Française, de démontrer aussi clairement la mentalité de son pays.

Les pays latins tiennent à leurs traditions. Ils ne veulent pas, sous prétexte d'être à la page, que l'on bouleverse leur vie en y introduisant les principes d'une civilisation ultra-moderne, qui n'est en réalité que l'affranchissement de la tradition en faveur d'une utopie.

Le mouvement féministe a originaire en Angleterre où, de tout temps la femme a témoigné plus de souci-

pour les affaires d'argent que pour celles du cœur. "Business first", L'Américaine, sa sœur, a bientôt emboîté le pas avec la ténacité qu'on lui connaît et l'indépendance outrée de son caractère: rien d'étonnant qu'elles aient conçu le dessein de se soustraire à leurs devoirs d'épouses et de mères pour s'ingérer dans le domaine politique où elles n'ont pas encore atteint les sommets convoités, soit: conduire les destinées de leurs pays respectifs en devenant les antagonistes de l'homme. Cela ne prouve pas l'infériorité de la femme, mais plutôt l'incompatibilité des missions octroyées à chacun des deux sexes. "La femme n'est en rien l'inférieure de l'homme", a déclaré Maurice Duval, elle en est différente, voilà tout! Ses devoirs n'étant pas les mêmes, elle ne saurait s'en affranchir sans renverser l'ordre établi par la nature, car Dieu l'a désignée pour continuer l'œuvre de la création.

Que la femme soit plus morale que l'homme, ce point reste encore douteux. On a prétendu que lors de la récente campagne municipale, elle n'a pas eu son égal pour la substitution. En certains milieux, elle n'était sûrement pas à l'honneur; si je cite ces faits qui sont venus à ma connaissance, c'est à cause du dégoût que j'en ai éprouvé et afin de bien démontrer que les mœurs politiques sont devenues d'une dépravation telle, que nous, Canadiennes, qui sommes demeurées françaises par le cœur, devrions plutôt fuir le danger que d'en être ignominieusement éblouies.

En persistant à refuser chaque année le droit de vote au petit groupe qui s'obstine à le demander au parlement de Québec, nos législateurs nous donnent alors une preuve non équivoque du respect qu'ils nous portent et de la protection dont ils nous entourent, en nous évitant les écueils auxquels ils ne peuvent eux-mêmes se soustraire. Sachons-leur gré de nous éloigner des feux violents des luttes politiques où celles qui ne se brûleraient pas les ailes risqueraient fort de se casser les griffes; s'il est vrai de dire que la femme qui cesse d'être un ange a tout fait de devenir un démon.

Mme M.-D. LAVALLEE, Montréal-Sud.

14 avril 1932
N. B. — Comme nous l'avons annoncé plusieurs fois, cette polémique prenait fin le 15 avril; nous ne pouvons donc continuer de publier que les réponses arrivées pour cette date.

La rédaction

L'"Oiseau bleu"

LISEZ-LE ET FAITES-LE LIRE

L'"Oiseau bleu" d'avril annonce les deux printemps. Il faut voir la page couverture de ce numéro, illustrée par J. McIsaac pour s'en rendre compte.

Ce numéro plaira à tous les lecteurs de la revue, car les rubriques en sont plus variées que jamais.

Le Comité pour l'avancement de la musique cite un exemple aux jeunes. Une virtuose canadienne de treize ans, Mlle Marguerite Lesage, qui vient de décrocher son lauréat d'orgue et de piano. Mireille raconte ses Impressions de Semaine Sainte dans sa lettre à Marthe. Michelle Le Normand, dans Petite enquête, prouve que les livres sont nos meilleurs amis. M. Edmond Buron, de Paris, raconte aux jeunes lecteurs un conte, un très joli conte de fée — il faut lire *Glans et Perine* pour en goûter la saveur. M. Elzabeth Pouliot signale à la jeunesse du Canada français que pour eux la Grande amie, c'est l'histoire du Canada; Cousine Fauvette rassemble ses oisillons Au coin du feu et invite grand-mère à raconter une histoire que tous voudront lire.

Robert Dumière décrit *Un miracle chez les colons*. M. E. Z. Massicotte publie *Bonhomme, Bonhomme, sats-tu jouer?*, chanson populaire que tant de jeunes chantent avec entrain et que L. J. Dubois a illustrée avec ironie.

La rubrique des *Cercles des jeunes naturalistes*, que rédige Mlle Marcelle Gauvreau, est captivante. Elle fait entendre *La chanson des herbes* du R. F. Marie-Victorin, des Ecoles Chrétiennes; elle publie une poésie de Sully Prudhomme intitulée *L'hirondelle*. Mlle D. Dubreuil a dessinée avec talent la sanguinaire du Canada et l'Hépatite à lobes aigus. Il ne faut pas manquer d'aller voir fleurir ces fleurs du printemps canadien.

Ajoutez à cette série d'articles

intéressants une chronique scientifique sur la Télévision, par de Morcles, une chronique documentaire *Le Vinaigre*, par Scientia, *La chaussure c'est l'homme*, par G. de L. Avant-Gardes de l'A. C. J. C., réservées aux avant-gardes Rouleau, de Québec, Saint-Alphonse de Liguori, de Sainte-Anne de Beaupré, et Montfort, de Montréal; le résultat du concours mensuel et le nom des heureux gagnants; une courte biographie de F. X. Garneau, historien national; la Correspondance et Bons mots, et des *histoires et Bons mots*.

Il ne faut pas manquer de jeter un coup d'œil sur les silhouettes de L. de L.: *Saint François et ses frères*, les oiseaux, les liseuses, etc.

Le succès croissant de l'"Oiseau bleu" rend audacieux. Il propose, par son collaborateur Phil. Athaly, à l'occasion du prochain centenaire de l'incorporation de Montréal, l'émission d'un timbre-poste à l'effigie de Jacques Viger, premier président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, premier maire de la métropole et fondateur de la Société Historique de Montréal. Puisse l'honorable ministre des postes acquiescer à cette légitime demande.

Pères et mères de famille, ne manquez pas d'abonner vos enfants à l'"Oiseau bleu", la seule revue du genre au Canada, destinée à la jeunesse. L'abonnement n'est que de 50 sous par année. Adressez un mandat de poste à l'"Oiseau bleu", 1182, rue Saint-Laurent, Montréal.

QUELQUES MODELES PRINTANIERES



UN MENU PAR SEMAINE

FRICANDEAU — ANGUILE GRILLEE — TOMATES A LA PROVENCALE — CREME SANS SUCRE NI LAIT

FRICANDEAU

Une livre et demie de veau (rouelle), 2-3 onces de lard, 4-6 onces de champignons, un bol de bouillon, un oignon, un bouquet garni, sel.

Foncez une casserole avec des débris de lard, un oignon et une carotte émincés, placez-y la viande débarrassée de la peau et des nerfs; mettez les champignons, mouillez avec un bol de bouillon bien corsé, couvrez et laissez cuire jusqu'à réduction du liquide; assaisonnez et mouillez de nouveau avec de l'eau et du bouillon. La viande doit rester blanche. Vous pouvez servir le fricandeau avec des nouilles, des macaronis, des épinards, etc.

ANGUILE GRILLEE

Une anguille de moyenne grosseur, huile d'olive, sel, poivre, oignon, fines herbes, une cuillerée de vinaigre, une demi-feuille de laurier, une branche de thym, un jaune d'oeuf, chapelure, beurre, jus de citron.

Enlevez la peau de l'anguille, coupez-la en petits tronçons. Préparez une marinade avec huile d'olive, sel, poivre, un oignon coupé en rondelles, fines herbes hachées, une cuillerée de vinaigre, une demi-feuille de laurier, une branche de thym; mettez les morceaux d'anguille dans cette marinade pendant trois heures. Trempez chaque morceau dans un jaune d'oeuf, puis dans la chapelure, faites griller à feu vif. Servez sur un plat chaud, arrosez de beurre fondu relevé d'un jus de citron.

TOMATES A LA PROVENCALE

Douze tomates moyennes, des champignons de couche, quatre cuillerées d'huile d'olive, sel, poivre, épices, persil, ail, chapelure.

Cette préparation est simple et rapide et se fait à la minute. Coupez les tomates en rondelles, enlevez les pépins et placez les tomates coupées en morceaux ainsi que les champignons dans une poêle où vous avez versé quatre cuillerées d'huile d'olive. Faites-les cuire à feu vif. Assaisonnez largement de sel, de poivre, d'épices, retournez-les et achevez la cuisson. Retournez-les une deuxième fois, saupoudrez-les de persil haché, d'un peu d'ail râpé et d'une forte pincée de chapelure. Dressez vivement et servez très chaud.

CREME SANS SUCRE NI LAIT

Deux tablettes de chocolat, deux oeufs, un quart de crème fraîche, eau.

Dans très peu d'eau faites dissoudre deux tablettes de chocolat. Laissez refroidir. Ajoutez deux jaunes d'oeufs et ensuite les blancs en neige. Vous pouvez aussi ajouter un quart de crème fraîche au moment de servir.

Le soin des malades

Un livre très pratique concernant le soin des malades vient d'être publié par une religieuse de l'Ordre de la Sainte-Trinité de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Il s'adresse non seulement aux gardes-malades faisant du service dans les hôpitaux, mais aussi aux familles, dans lesquelles on est un jour ou l'autre obligé de donner soi-même aux malades des soins prescrits par les médecins.

"Principes élémentaires concernant le soin des malades — Cours de technique", tel est le titre de ce nouveau volume, lequel comprend une foule de bons conseils sur les traitements de tous genres et leur application, avec une quantité de photographies à l'appui. C'est un livre indispensable tant aux hospitalières qu'aux personnes auxquelles le soin d'un malade est confié dans une famille privée.

En vente à la Librairie du Devoir: \$1.25 au comptant, \$1.35 franco.

UNE QUESTION PAR MOIS

L'éducation domestique et familiale de nos fils — les gouvernants de demain — est-elle ce qu'elle devrait être par rapport à celle de nos filles? N'y aurait-il pas lieu de l'améliorer dans le foyer comme aux institutions enseignantes?

(Sujet proposé par une "Maman canadienne")
Cette question s'adresse à tous les lecteurs et lectrices de cette page. Leur réponse sera publiée, comme nous l'avons déjà annoncé, sous la rubrique "L'opinion des autres". On est prié de donner son nom et son adresse; l'incognito sera respecté si on le désire. Adressez tout envoi à la Page Féminine, Le DEVOIR, C. P. 4020, Montréal.

Les réponses à la question en litige seront acceptées jusqu'au 15 mai seulement.

Le "Devoir" commencera prochainement l'"Erreur d'une Mère" par Victor Féli.

toujours plaisir. Donc, le mercredi 24 décembre, je me suis mis en route; par le train cette fois. Le domestique me conduisit, il acheta mon billet pour Lichwang et me laissa là. Le wagon — un wagon de troisième — (les sapèques courent cher en Chine!) est bondé de monde, de pauvre monde; braves gens d'ailleurs et fort liants; un monsieur s'approche tout de suite de moi, et me salue: "Wang-wang, cheg-tou" Bonjour, mon Père. Suivent quelques mots que je ne saisis guère... Je parvins à lui faire comprendre que je ne parlais pas très bien sa langue, qu'il em-

Toutes les mères devraient connaître ce remède

Des débuts de la grossesse à la date du sevrage, c'est la période où le Lait de Magnésie de Phillips rend le plus de services aux femmes.

Il délivre la mère enceinte des nausées, brûlements d'estomac, "malaises matinaux", tendance à vomir; il facilite la digestion. Son doux effet laxatif assure le mouvement régulier des intestins.

Le Lait de Magnésie de Phillips vaut mieux que l'eau de chaux pour neutraliser le lait de vache employé à l'alimentation du bébé. Une cuillerée à thé du produit accomplit le même travail qu'un demi-décal d'eau de chaux. C'est un laxatif doux, inoffensif, presque sans goût, brique au Canada.

Toutes les pharmacies tiennent le Lait de Magnésie de Phillips en grosses bouteilles de 50c. Insistez toujours pour qu'on vous donne l'authentique, recommandé depuis 50 ans par les médecins. GRATIS, pour les jeunes mères et les futures mères: "Renseignements utiles", inappréciable petit livre sur la santé de la mère et de l'enfant. Ecrivez à Chas. H. Phillips Chemical Co., 907 rue Elliott, Windsor, Ont. Il vous sera envoyé à titre absolument gracieux. (Fabriqué au Canada).

PETIT CARNET

RECENT MARIAGE

Samedi dernier, en l'église de Papineauville, le R. P. Primeau, S.J., de Québec, a béni le mariage de Mlle Thérèse d'Amours, fille du Dr et de Mme J.-E. d'Amours, de Papineauville, et de M. Yvon Thuot, fils de M. Arcade Thuot et de Mme Thuot, décédée, d'Iberville. M. et Mme Thuot sont partis pour Ottawa et Montréal, d'où ils s'embarqueront jeudi sur le "Lady Rodney", pour les Bermudes.

Toute sa mission... Pour une chanson

Tout ici-bas doit remplir une mission. La comédie à la sienne, très haute; s'attache à l'éveil de certains travers, tout en offrant un honnête divertissement.

Mais il y a la manière, le thème. Sous ce rapport, rien de plus à la page que *Les Surprises de la T. S. F.*, que présente le groupe Pie X à 8 h. 30 ce soir, salle de l'Immaculée-Conception. La Fontaine pourrait en dire:

Nous avons changé de méthode. Jodelot n'est plus à la mode.

Rien de plus fécond aussi: les ondes sonores, cela peut dire tant de choses, et de si cocasses! Songez que moyennant 35 ou même 25 sous on peut entendre cela... et conclure avec le Bonhomme:

Jamais il ne fit si bon se trouver à la comédie.

Sans compter qu'aux deux entrées, Mlle E. Hamel, une chanteuse de bonne école, et le trio instrumental "Cofsky" combleront la mesure d'agrément.

Billets au presbytère, 1855, rue Rachel est.

Le concert des Petits Chanteurs du C. N.-D.

Le concert annuel des Petits Chanteurs du collège Notre-Dame qui devait avoir lieu ce soir à la salle Saint-Sulpice sous la direction de M. Guillaume Dupuis, est remis au 19 mai prochain.

Pour obtenir un sommeil reposant--Bannissez

l'Acidité!

Cette femme A ETE assez sage pour enrayer l'excès d'ACIDE dès qu'elle commença à se sentir lourde et engourdie.

La pression des gaz, le ballonnement, la cardialgie et les éructations étaient des signaux qui lui disaient de PRENDRE DE L'ABBEY.

Une cuillerée ou deux de Sel Abbey dans un verre d'eau supprime l'acidité presque instantanément... chasse les gaz... enraie la formation de poisons toxiques qui autrement se rendent dans le sang.

L'Abbey ASSURE UN SOMMEIL REPOSANT. Bien plus — l'Abbey assure la bonne santé. Nous pouvons être fiers de dire que l'Abbey est un produit canadien, dont les mérites sont connus depuis plus de 50 ans. L'Abbey coûte si peu et fait tant de bien. L'habitude de prendre de l'Abbey la première chose le matin doit être cultivée.



Les nôtres en Chine

Notes et récits du R. P. Muller, S. J.

(Suite)

Dans le cours de la conversation, le père lui offre encore une de ses chèvres, créature malgre, qui ne donne pas de lait, mais qui pouvait tout de même faire un bon plat. Le Père va avec le pauvre hère à l'étable, lui montre la chèvre en question. "Oh! Père, j'aimerais mieux l'autre". — "Je crois bien, mon brave homme, mais c'est celle-ci que je donne, après tout, tu ne la paies pas..." Le vieux regarda longuement... On se quitte, le Père est rentré chez lui, le vieux est parti avec sa pécore... Après quelques minutes, on entre chez le Père; c'est le vieux. Il a senti le besoin de remercier le Père pour sa bonté. Evidemment, il n'a pas sa chèvre avec lui; en passant, il l'a laissée à l'étable. Son besoin de re-

connaissance amplement satisfait, il s'en retourne, mais en repassant par l'étable, il se trompe de chèvre, prend la plus grosse, laisse la petite... Il était chez lui quand le Père s'en est aperçu... Il enverra la recherche dès qu'il fera beau. Et voilà comme va la vie, là-bas. Braves gens, mais ils n'ont pas encore toutes les délicatesses des scouts en fait d'honnêteté; d'ailleurs, ils ne sont pas malhonnêtes; ils comprennent les choses autrement que nous, voilà tout.

Je veux finir avec ma page. Donc nous nous couchons; le lendemain nous repartons de bonne heure; à dix heures nous étions revenus à notre point de départ; nous cassons une croûte, et puis trotte la mule, jusqu'à Matsin, résidence du P. Dubé. Nous y sommes pour le

soir. Pauvre presbytère que celui du P. Dubé. Il pleut dedans. On doit le réparer ce printemps et ce n'est certes pas sans besoin. Le Père me fait faire dans la noirceur une distribution de bonbons. Quel charivari, grand Dieu! et quels rouslards que ces petits Chinois! Une bonne demi-douzaine sont revenus deux fois, en dépit des projecteurs! Charmants, ces petits! Le lendemain, avec le jour, (vers les 7 heures), à cheval. Nous rentrons. C'est un autre 80 lis. Nous étions chez nous pour midi.

27 décembre, 1931.
Noël, joyeux Noël à tous! J'ai pensé bien souvent à mes amis de partout pendant les jours bénis de Noël. C'est une belle fête partout et chaque année c'était toujours nouveau et toujours plus beau, depuis que je suis prêtre, mais celle-ci, ma première fête de Noël en Chine, dépasse tout, et de fort loin; le bon Dieu est bien bon pour ses enfants, blancs et jaunes. Vous le savez; moi aussi, mais on ne finit plus de le constater, et cela fait

prends rien, monsieur", et j'ouvre mon bréviaire; l'autre se penche par-dessus pour voir ce que je lisais (En Chine on ne connaît pas le 11e commandement de Dieu promulgué et si bien pratiqué en Amérique: Occupe-toi de tes affaires et non de celles des autres). Est-ce du français, mon Père? — Non, monsieur, c'est du... Je n'ai pas pu lui faire comprendre que c'était du latin, je lui parlais de Rome, de Mussolini... Cela ne lui disait rien. Alors j'ai dit mon bréviaire. Les banquettes sont dures et droites, le train va lentement quand il marche, et quand il arrête, il arrête fort longuement.

Une foule de soldats dans le train; il y en a toujours, je ne sais trop ce qu'ils font; quand le contrôleur passe, il est toujours accompagné de deux ou trois satellites et d'au moins deux militaires, fusils armés, et surveillant de très près l'opération du poignage des billets. Les gens fument, crachent, mangent, boivent du thé, dorment; tous très à l'aise, et sans s'occuper du voisin. A 1 heure, enfin, j'arrive à destination, à Lichwang, c'est la paroisse du Lao-Sou-Cheng-fou, du vieux Sou, comme nous l'appelons entre nous. Il s'agit du P. de Geoles, célèbre dans toute la mission; c'est le grand voyageur de Suehow-Fou. Il a un superbe cheval blanc, dont j'aurai à vous parler tout à l'heure. Le bon Père, en course ce matin, avait envoyé son domestique me chercher avec le cheval rouge, un petit cheval du pays. Je monte; la maison est à dix minutes, mais je n'avais pas fait cinq pas que le bon Père surgit, les bras au ciel, large sourire, et la barbe blanche frissonnant dans le vent, je saute à bas du petit rouge, qui se sauve seul à l'écurie, et nous voilà jasant.

(A suivre)

Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire. La responsabilité éditoriale-appropriée: Georges Pelletier, administrateur et secrétaire.

LA VIE SPORTIVE

Une cinquième défaite pour le Montréal

Baltimore, 19 — Les Royals de Montréal n'ont pas de veine depuis le commencement de la saison et hier les hommes de Eddie Holly ont subi un autre échec, le plus dur depuis le commencement de la série, alors qu'ils ont été défaits par un résultat de 17 à 2 aux mains des Orioles de Baltimore.

Les frappeurs du club local ont fait un véritable massacre des balles du club visiteur car les Orioles ont enregistré vingt coups réussis contre les trois lanceurs des Royals. Pomorski a débuté dans la boîte mais sorti à la quatrième manche, alors que le résultat était de 3 à 0. Jorgens lui succéda et sortit lorsque le résultat était de 13 à 2. Ensuite Brannon a fini la partie avec le résultat indiquant plus haut.

MONTREAL				
ab.	p.	cs.	r.	a.
Gautreau, 2b.	4	0	0	2
Conlan, c.d.	3	0	1	0
Thomas, a.c.	3	0	1	0
Ripple, c.c.	4	1	3	0
Grubowski, r.	3	1	6	0
Shaver, c.g.	4	0	1	0
Buck, 3b.	4	0	1	0
Henry, 1b.	3	0	7	0
Pomorski, l.	1	0	2	1
Jorgens, l.	3	0	0	1
Brannon, l.	0	0	0	0
McGulley	1	0	0	0

Totaux . . . 31 2 5 24 10
xa frappé pour Jorgens à la 8e.

BALTIMORE				
ab.	p.	cs.	r.	a.
Boyle, c.d.	5	1	1	0
Heffner, 2b.	5	2	5	3
Jordan, 1b.	5	2	9	1
Arllett, c.g.	5	3	3	0
McGowan, c.c.	5	2	3	0
Packard, 3b.	4	2	1	5
Sand, a.c.	5	0	1	0
Kenn, r.	5	0	1	0
Holloway, l.	4	1	2	1

Totaux . . . 43 17 20 27 13 2

Résultats par manches: Montréal . . . 000010100—2
Baltimore . . . 02140064—17

Sommaire: Points comptés sur coups de Arlett 2, Jordan 2, Holloway 2, Boyle 4, Henry, Buck, Packard 5, Sand 2. Deux-mâts: Sand, Heffner, McGowan. Coups de circuit: Jordan, Boyle, Packard. Sacrifice: Sand. Doubles-jeux: Packard à Heffner; Gautreau à Henry; Heffner à Sand à Jordan; laisses sur les buts: Montréal 5, Baltimore 4. Buts sur les balles de Pomorski 1, de Holloway 2. Retirés sur les balles de Pomorski 2, de Holloway 4, de Jorgens 1, de Brannon 1. Coups sûrs sur les balles de Jorgens 9 en 3 manches 1-3; de Brannon 4 en 4 manche. Frappé par le lanceur Holloway (Thomas), Lanceur perdant: Pomorski. Arbitres: McGraw et Parker. Temps, 2 heures.

Le classement des équipes

LIGUE INTERNATIONALE		
	G.	P.
Newark	5	1
Buffalo	5	1
Rochester	3	2
Reading	3	3
Baltimore	3	3
Toronto	2	4
Jersey City	1	4
Montréal	1	5

LIGUE NATIONALE		
	G.	P.
Chicago	4	2
Philadelphie	3	2
Brooklyn	3	2
Boston	3	2
Cincinnati	4	3
Pittsburg	4	4
Saint-Louis	2	4
New-York	1	4

LIGUE AMERICAINE		
	G.	P.
Washington	4	2
Détroit	4	2
New-York	2	1
Philadelphie	3	2
Chicago	4	3
Cleveland	3	3
Saint-Louis	2	5
Boston	0	4

Association Américaine

	G.	P.
Milwaukee	0	4
Columbus	10	12
Hill, Nelson, Kessenich et Grouse, Boll, Fowler et Sprinz.	10	12
Kansas City	10	12
Toledo	1	5
Osborne et Phillips; Bean, Winegarner et Henline.	4	7
St-Paul	4	7
Indianapolis	5	7
Strelecki, Harris, Elliott et Fennell; Snyder, Berly, Logan, Hoving et Angley.	4	7
Minneapolis	4	7
Louisville	2	10
Benton et Griffin; Jonnard, Williams, Wilkinson et Shea.	2	10

COURSE DE 6 JOURS en bicyclette AU FORUM 17 au 23 avril
"Sprints" spéciaux, quatre fois, tous les jours.
2.00 A.M., 3 P.M., 4.30 P.M., 7 P.M., 9 P.M., 11.30 P.M.
Prix: 50c, 75c, \$1., \$1.25.
Loges, \$1.50.
TAXE INCLUSE

La séance est retardée d'une journée

Afin de laisser le champ libre aux boxeurs de la province de Québec lors de leurs éliminations le 26 et le 27 avril, le promoteur Armand Vincent a annoncé hier qu'il retarderait d'une journée sa séance de boxe et que celle-ci aurait lieu le 28. Il avait précédemment retenu la date du 27, mais comme l'occurrence de sa séance et la finale du tournoi éliminatoire le même soir auraient grandement nui à la soirée amateur qui est organisée afin de choisir des représentants pour les finales qui décideront des représentants du Canada aux Olympiades, et en même temps obtenir des finances pour subvenir à ces boxeurs, le promoteur a consenti à reculer d'une journée sa séance d'ouverture.

Emile Milan Pladner, le solide poids coq français, et Bobby Leitham, de Montréal, champion poids coq du Canada, sont les deux boxeurs en vedette lors de la séance d'ouverture du promoteur Armand Vincent.

Leitham remplace Antol "Tony" Koesis sur ce programme, et il n'y a aucun doute que ce changement augmentera l'intérêt local. Pladner arrive ici avec la réputation d'être le plus dur coqneur parmi les petits boxeurs européens avec des mises hors de combat sur Frankie Genaro, Teddy Baldock et autres bons boxeurs de cette classe, à son crédit.

Leitham vient de développer une force surprenante dans ses coups, et lorsqu'il coucha Rottier Parra de force décisive, il fut le deuxième à accomplir cet exploit. Frankie Genaro ayant été le seul à coucher le boxeur américain pour dix secondes dans la presse.

Le promoteur Armand Vincent a aussi annoncé hier soir sa semi-finale pour sa séance inaugurale du 27 avril prochain. Cette rencontre mettra aux prises deux durs coqneurs, Benny Brostoff et Robert Paulhus, le poids plume sorois qui lors de son dernier combat mit Danny O'Connell hors de combat en une ronde. Cette rencontre a été organisée à la demande de Paulhus lui-même. Il rencontrera Brostoff l'an dernier et fut envoyé au plancher à trois reprises dans une rencontre furieuse, et il insiste maintenant pour le rencontrer de nouveau afin de démontrer qu'il a réellement fait du progrès. Cette rencontre sera de dix rondes.

Le promoteur a de plus annoncé qu'en dépit de l'augmentation des taxes il avait pris la dépréciation en considération et avait réduit ses prix, de sorte qu'au lieu d'une augmentation amenée par la taxe les amateurs pourront assister aux programmes à prix réduits. Les sièges d'arène se vendront à \$3 seulement tandis que les sections non réservées seront de 75 cents, taxe comprise.

On a aussi annoncé que Phil Lighthart, depuis deux ans champion poids lourd du Canada, ferait ses débuts professionnels sur ce programme.

Lighthart est le meilleur poids lourd développé au Canada depuis plusieurs années. Il s'est placé sous la direction de Pete Gavuzzi, fameux coqneur à longue distance et qui connaît l'entraînement d'un athlète à perfection. Son adversaire sera annoncé sous peu.

On a aussi annoncé que Phil Lighthart, depuis deux ans champion poids lourd du Canada, ferait ses débuts professionnels sur ce programme.

Lighthart est le meilleur poids lourd développé au Canada depuis plusieurs années. Il s'est placé sous la direction de Pete Gavuzzi, fameux coqneur à longue distance et qui connaît l'entraînement d'un athlète à perfection. Son adversaire sera annoncé sous peu.

On a aussi annoncé que Phil Lighthart, depuis deux ans champion poids lourd du Canada, ferait ses débuts professionnels sur ce programme.

Lighthart est le meilleur poids lourd développé au Canada depuis plusieurs années. Il s'est placé sous la direction de Pete Gavuzzi, fameux coqneur à longue distance et qui connaît l'entraînement d'un athlète à perfection. Son adversaire sera annoncé sous peu.

On a aussi annoncé que Phil Lighthart, depuis deux ans champion poids lourd du Canada, ferait ses débuts professionnels sur ce programme.

Lighthart est le meilleur poids lourd développé au Canada depuis plusieurs années. Il s'est placé sous la direction de Pete Gavuzzi, fameux coqneur à longue distance et qui connaît l'entraînement d'un athlète à perfection. Son adversaire sera annoncé sous peu.

Puissante équipe pour le Canadien

Contraint par les démarches des gérants d'équipes rivales qui s'efforcent d'ajouter de la vigueur à leurs équipes, le gérant Newsy Lalonde doit aussi se mettre de la partie et depuis quelques jours il est en quête d'acquisitions qui pourraient faire face avec succès aux redoutables manipulateurs de croses de Toronto.

Encouragés par les succès de son équipe l'an dernier, Conque Smythe et ses Maple Leafs entendent bien enlever au Canadien le championnat qu'ils ont gagné l'an dernier. Les Leafs ont obtenu cette année du renfort de New-Westminster dans la personne de Doughty Spring, l'étoile des Salmon Belites.

De son côté, Newsy, réalisant un besoin de force à sa ligne d'attaque, est actuellement en communication avec Roger Cormier, joueur du Providence, champion de la ligue Canadienne-Américaine. Il semble certain que ce joueur de crosse, dont la renommée s'est acquise alors qu'il était amateur, sera sur les rangs des Canadiens de Newsy, lors de l'ouverture de la saison au Forum.

Lalonde croit qu'avec Kelly, Degrey, Davidson et en plus Cormier, il aura une ligne d'attaque dont la force sera inégalée dans tous les autres clubs de la ligue. Le Canadien recevra aussi du renfort au "home". Un joueur dont Newsy n'a pas dévoilé l'identité est une étoile d'Ontario qui devrait arriver à Montréal d'ici quelques jours.

Avec ces additions à son équipe, le vétérain joueur de crosse canadien croit qu'il pourra conserver cette année le titre qu'il a gagné l'an dernier dans la première saison de crosse d'intérieur.

Les Canadiens sont actuellement à l'entraînement au gymnase du 65ème régiment et si la température le permet, mercredi prochain ils se rendront au collège Sainte-Marie avec armes et bagages pour y commencer l'exercice d'extérieur. Le 10 étant moins dur que celui du Forum, ils pourront renforcer leurs jambes graduellement.

Les amateurs de New-York qui seront privés d' Exhibitions de crosse cette année, à cause de la dépression courante attendent avec impatience la partie Canadiens-Maple Leafs qui sera jouée à New-York au Madison Square Garden, le 10 mai. Cette partie, une joute régionale de la ligue, sera jouée à cet endroit en vue de faire de la propagande pour la crosse à New-York; son succès aidera le colonel Hammond à organiser une équipe new-yorkaise qui probablement entrera l'an prochain dans les cadres de la ligue.

Les parties dans les grandes ligues

Les joutes disputées hier après-midi dans les séries des ligues de baseball Américaine et Nationale ont donné les résultats suivants:

AMERICAINE		
	R.	H.
St-Louis	002002021—7	12 6
Détroit	31053011x—14	16 3
Gray, Cooney, Poll et Ferrell		
Wyatt et Hayworth.		
Washington	031200306—15	15 3
Philadelphie	300003100—7	6 1
Fisher, Crowder et Berg; Mahaffey, Cain, Bowman, Deshong et Cochrane.		
Cleveland	000011000—2	6 0
Chicago	000001000—1	7 6
Ferrell et Myatt; Frasier, McKain et Grube.		

NATIONALE		
	R.	H.
Pittsburg	000000000—0	5 3
Cincinnati	00010013x—5	5 1
French et Grace; Kolp et Manion.		
Philadelphie	000000000—0	6 0
Brooklyn	00051020x—8	12 1
Grubowski, Elliott, Nicholas, Adams et McCurdy; Phelps et Lopez.		
Boston	103110100—7	10 1
New-York	010000000—1	7 0
Betts et Spohrer; Gibson, Bell, Parmelee et Hogan.		
Chicago	010002000—3	7 1
St-Louis	000000001—1	4 1
Root et Hartnett; Rhem, Johnson, Dean et Mancuso.		

LES COUPS DE CIRCUIT		
	R.	H.
Fox, Athlétiques	4	
Gehrig, Tigers	1	
Herman, Reds	1	
Barton, Cubs	1	
Schulmerick, Braves	1	
Worthington, Braves	1	
Manush, Sénateurs	1	
Judge, Sénateurs	1	
West, Sénateurs	1	
Wright, Dodgers	1	

LES MENEURS		
	R.	H.
Fox, Athlétiques	4	
Ruth, Yankees	3	
Byrd, Yankees	3	

TOTAL PAR LIGUE		
	R.	H.
Américaine, 25; Nationale, 12;		
Grand total, 37.		

LIGUE INTERNATIONALE		
	R.	H.
Arllett, Baltimore	1	
Jordan, Baltimore	1	
Boyle, Baltimore	1	
Packard, Baltimore	1	
Doljack, Toronto	1	
Veltman, Jersey City	1	
Brown, Jersey City	1	
Poole, Reading	1	
Leggett, Reading	1	

LES MENEURS		
	R.	H.
McGowan, Baltimore	4	
Tucker, Buffalo	3	
Puccinelli, Rochester	3	
Packard, Baltimore	3	

Totaux . . . 36 7 11 27 7 0

Résultat par manches: Montréal . . . 000000000—0
Rochester . . . 04001020x—7

Sommaire: points comptés sur coups de Hill 3, Stevens, Hargreaves, Neun, Selkirk; deux buts: Hill; double-jeu, Hill à Toporcer à Windle; laisses sur les buts, Newark 7, Rochester 4 buts sur balles de Holsclaw 1, Starr 2; coups sûrs sur balles de Starr, 11 en 7 manches; de Heise, 0 en 1 manche; retirés au bâton sur les balles de Holsclaw 4, Starr 1, Heise 1; lanceur perdant, Starr; arbitre, Donahue et Summers; temps, 1 h. 40.

Un accident à la course de six jours

La course de six jours s'est continuée hier et se poursuivra encore au Forum pour se terminer samedi soir prochain à onze heures alors que l'on connaîtra les champions de cette épreuve de vitesse et d'endurance. Les amateurs qui se sont rendus au Forum tard dans la soirée d'hier ont pu constater des changements. Des douze équipes qui prirent part à l'épreuve lorsque Son Honneur le maire Rinfret a donné le signal du départ à minuit et une minute lundi matin, dix seulement restent en lice. Deux équipes ont dû être éliminées à cause d'accidents ou de disqualification.

Vers 11h., avant les sprints, Fitz et Dayies ont refusé de participer à une chasse et sont tous deux restés couchés dans leur hutte tandis que les autres équipes se disputaient les tours précieux qui signifieront la victoire samedi prochain.

Pour leur infraction patente aux règlements qui régissent les six jours les deux coureurs ont été suspendus et mis hors de la course.

A minuit il ne restait plus que dix équipes dans la course. Fitz, Davies étaient éliminés complètement tandis que Vandenoebel et Elder, hors de combat, voyaient leurs partenaires, Parrot et Zach s'unir pour former une dixième équipe.

En plus de l'accident survenu à Lew Elder, qui s'est brisé la clavicule, Schaller et Van Slambrouck ont été infortunés au cours de la journée. Dans l'après-midi ils ont tous deux fait des chutes sérieuses mais ont quand même fait preuve de courage en continuant après s'être fait panser de leurs blessures.

Pour avoir coupé droit devant le peloton au virage Stubecke a perdu un sprint et une amende de \$10 lui fut imposée par l'arbitre.

POSITION DES EQUIPES A 8 HEURES CE MATIN

	MI.	TR.	BIS
1—Pedent-Audy	564	5	106
2—Stubecke-Declercq	564	5	89
3—Letourneur-Lepage	564	5	87
4—McNamara-Horan	564	5	79
5—Crosley-Bartell	564	5	74
6—Fielding-Slambrouck	564	5	50
7—Parrott-Zach	564	5	40
8—Gachon-Gadour	564	4	29
9—Boogmans-Boogmans	564	2	57
10—Baggio-Schaller	564	2	51

Deglane a triomphé du Dr Len Hall

Le champion mondial des lutteurs poids lourds a fait sa rentrée hier soir dans l'arène locale alors qu'il était opposé au vaillant Dr Len Hall et les amateurs du sport de la lutte ont pu constater que le Français était en excellente condition et qu'il s'est encore amélioré. Deglane a remporté la victoire sur son adversaire et a pu conserver le titre qu'il détient depuis qu'il fut déclaré vainqueur de Strangler Lewis le printemps dernier. Le champion mondial a vaincu le Dr Len Hall hier soir en prenant deux chutes consécutives dans une rencontre intéressante et fort mouvementée. Le Français s'est assuré la

la lutte ont pu constater que le Français était en excellente condition et qu'il s'est encore amélioré.

Deglane a remporté la victoire sur son adversaire et a pu conserver le titre qu'il détient depuis qu'il fut déclaré vainqueur de Strangler Lewis le printemps dernier.

Le champion mondial a vaincu le Dr Len Hall hier soir en prenant deux chutes consécutives dans une rencontre intéressante et fort mouvementée. Le Français s'est assuré la

la lutte ont pu constater que le Français était en excellente condition et qu'il s'est encore amélioré.

Deglane a remporté la victoire sur son adversaire et a pu conserver le titre qu'il détient depuis qu'il fut déclaré vainqueur de Strangler Lewis le printemps dernier.

Le champion mondial a vaincu le Dr Len Hall hier soir en prenant deux chutes consécutives dans une rencontre intéressante et fort mouvementée. Le Français s'est assuré la

la lutte ont pu constater que le Français était en excellente condition et qu'il s'est encore amélioré.

Deglane a remporté la victoire sur son adversaire et a pu conserver le titre qu'il détient depuis qu'il fut déclaré vainqueur de Strangler Lewis le printemps dernier.

Le champion mondial a vaincu le Dr Len Hall hier soir en prenant deux chutes consécutives dans une rencontre intéressante et fort mouvementée. Le Français s'est assuré la

la lutte ont pu constater que le Français était en excellente condition et qu'il s'est encore amélioré.

Deglane a remporté la victoire sur son adversaire et a pu conserver le titre qu'il détient depuis qu'il fut déclaré vainqueur de Strangler Lewis le printemps dernier.

Le champion mondial a vaincu le Dr Len Hall hier soir en prenant deux chutes consécutives dans une rencontre intéressante et fort mouvementée. Le Français s'est assuré la

la lutte ont pu constater que le Français était en excellente condition et qu'il s'est encore amélioré.

Deglane a remporté la victoire sur son adversaire et a pu conserver le titre qu'il détient depuis qu'il fut déclaré vainqueur de Strangler Lewis le printemps dernier.

Le champion mondial a vaincu le Dr Len Hall hier soir en prenant deux chutes consécutives dans une rencontre intéressante et fort mouvementée. Le Français s'est assuré la

la lutte ont pu constater que le Français était en excellente condition et qu'il s'est encore amélioré.

Deglane a remporté la victoire sur son adversaire et a pu conserver le titre qu'il détient depuis qu'il fut déclaré vainqueur de Strangler Lewis le printemps dernier.

Le champion mondial a vaincu le Dr Len Hall hier soir en prenant deux chutes consécutives dans une rencontre intéressante et fort mouvementée. Le Français s'est assuré la

la lutte ont pu constater que le Français était en excellente condition et qu'il s'est encore amélioré.

Deglane a remporté la victoire sur son adversaire et a pu conserver le titre qu'il détient depuis qu'il fut déclaré vainqueur de Strangler Lewis le printemps dernier.

Le champion mondial a vaincu le Dr Len Hall hier soir en prenant deux chutes consécutives dans une rencontre intéressante et fort mouvementée. Le Français s'est assuré la

la lutte ont pu constater que le Français était en excellente condition et qu'il s'est encore amélioré.

Deglane a remporté la victoire sur son adversaire et a pu conserver le titre qu'il détient depuis qu'il fut déclaré vainqueur de Strangler Lewis le printemps dernier.

Le champion mondial a vaincu le Dr Len Hall hier soir en prenant deux chutes consécutives dans une rencontre intéressante et fort mouvementée. Le Français s'est assuré la

la lutte ont pu constater que le Français était en excellente condition et qu'il s'est encore amélioré.

Deglane a remporté la victoire sur son adversaire et a pu conserver le titre qu'il détient depuis qu'il fut déclaré vainqueur de Strangler Lewis le printemps dernier.

Le champion mondial a vaincu le Dr Len Hall hier soir en prenant deux chutes consécutives dans une rencontre intéressante et fort mouvementée. Le Français s'est assuré la

la lutte ont pu constater que le Français était en excellente condition et qu'il s'est encore amélioré.

Deglane a remporté la victoire sur son adversaire et a pu conserver le titre qu'il détient depuis qu'il fut déclaré vainqueur de Strangler Lewis le printemps dernier.

Le champion mondial a vaincu le Dr Len Hall hier soir en prenant deux chutes consécutives dans une rencontre intéressante et fort mouvementée. Le Français s'est assuré la

la lutte ont pu constater que le Français était en excellente condition et qu'il s'est encore amélioré.

Deglane a remporté la victoire sur son adversaire et a pu conserver le titre qu'il détient depuis qu'il fut déclaré vainqueur de Strangler Lewis le printemps dernier.

Le champion mondial a vaincu le Dr Len Hall hier soir en prenant deux chutes consécutives dans une rencontre intéressante et fort mouvementée. Le Français s'est assuré la

Où ils jouent aujourd'hui

LIGUE AMERICAINE	
Saint-Louis à Détroit	
Cleveland à Chicago	
New-York à Boston, 2 parties	
Washington à Philadelphie	
LIGUE NATIONALE	

Les congédiements au C. N. R.

Déclaration officielle de la compagnie pour expliquer le renvoi d'un bon nombre de ses employés

Le Canadien National publie une déclaration officielle, pour expliquer le renvoi d'un bon nombre de ses employés. La compagnie se trouve dans l'alternative de diminuer encore les heures de travail, ou de congédier une partie du personnel. Or les unions ouvrières, après avoir discuté la situation avec la compagnie, ont décidé qu'il valait mieux maintenir le personnel à au moins 16 heures de travail par mois, quitte à congédier le surplus du personnel, s'il est impossible de leur donner du travail.

La compagnie a fait exécuter beaucoup de travail destiné à ne servir que dans quelques années, de cette façon elle a réussi à maintenir son personnel au complet, mais les travaux sont terminés, et il ne reste que l'alternative prise d'accord avec les unions ouvrières, de renvoyer une partie du personnel.

Examen des circonstances

«Étant donné les représentations qui ont été faites au sujet des réductions de personnel effectuées dernièrement dans les ateliers de réparations du Canadien National, il convient d'examiner les circonstances qui entourent cette question.

Quand la crise commença à se faire sentir, à la fin de 1929, et que le trafic commença à fléchir rapidement, le personnel des ateliers de réparations fut le premier à être touché. Les travaux de réparations ordinaires étaient moins nombreux puisque le volume du trafic diminuait, et des mesures furent prises pour réduire dans les ateliers de la compagnie certaines pièces de matériel roulant, ce qui, avec les travaux de réparation, permit de conserver le personnel au complet. Ces travaux de construction furent entrepris dans le but d'éviter plus de chômage, et dans l'espoir que la crise serait de courte durée et que l'amélioration des affaires rendrait inutile une réduction de personnel ou même une réduction des heures de travail.

«Toutefois, la situation du trafic empira et malgré les nouveaux travaux de construction entrepris, au premier mai 1930 la nécessité de réduire d'environ 10% les heures de travail s'imposa. Le trafic continua à diminuer et les heures de travail dans les ateliers furent de nouveau réduites dans l'été de 1931 par la fermeture des ateliers un certain nombre de jours, et à partir du 1er septembre 1931, en réduisant les heures de travail de 44 heures à 36 heures par semaine. Cette situation se continua jusqu'au 1er janvier 1932, alors qu'un manque de travail et d'autres raisons nécessitèrent, pour éviter le renvoi d'un grand nombre d'hommes à cette saison, la réduction des heures de travail durant les mois de janvier, février et mars.

Quand ce dernier arrangement fut coïncider, les représentants des organisations ouvrières auxquelles appartenait les artisans intéressés furent avertis que la situation serait de nouveau étudiée avec eux, à la fin de mars afin de déterminer quelles seraient ultérieurement les heures de travail et les conditions faites au personnel. Cette conférence fut tenue et dura plus d'une semaine. La situation fut étudiée soigneusement par les représentants des organisations ouvrières et les hauts fonctionnaires du réseau. Tous reconnaissent sa gravité et son importance.

L'entente actuelle

L'entente actuelle sur les salaires et les conditions de travail des employés des ateliers est conclue entre les organisations de ces employés d'une part, et le Railway Association of Canada qui représente presque tous les chemins de fer du Dominion et dont le Chemin de fer National du Canada fait partie, d'autre part. Cette entente stipule que lorsque des réductions de dépenses sont nécessaires, les heures de travail seront réduites de 44 heures par semaine (temps normal), à 40 heures par semaine, et que si d'autres réductions de dépenses s'imposent, on congédiera des employés d'après l'ordre d'ancienneté. On observera que les heures de travail des employés des ateliers étaient déjà au-dessous du minimum prévu par l'entente. Les deux parties en effet avaient reconnu en principe qu'il fallait une plus grande répartition du travail disponible.

Au cours de la conférence ci-dessus mentionnée, les représentants des ouvriers insistèrent pour que les heures de travail soient réduites de 16 jours par mois, soit environ deux tiers du temps complet. On faisait remarquer, en effet, que les hommes gardés au travail ne pouvaient pas vivre à moins de travailler seize jours par mois, d'autant moins que les organisations intéressées s'étaient entendues avec la Railway Association of Canada pour accepter une réduction de salaires de 10 pour cent pendant un an, à partir du 1er avril 1932. C'est pourquoi le minimum des heures de travail fut dûment accepté en même temps que l'on calculait combien d'hommes pouvaient être gardés au travail pendant seize jours par mois. Le nombre d'hommes à congédier était déterminé par ce calcul.

Les heures de travail

Pendant toute la crise le Chemin de fer National du Canada s'est efforcé de donner du travail au plus grand nombre d'ouvriers possible en raison du travail utile à exécuter, et il a de plus encouragé et facilité de toutes façons la répartition du travail parmi le plus grand nombre d'employés. Ce dernier objectif a été atteint surtout en réduisant les heures de travail à la limite acceptable par les deux parties. Conformément à cette politique, les réparations de locomotives et de wagons, durant la période de dépression, ont été poursuivies au-delà des besoins du trafic, ce qui

Les travaux municipaux

L'administration Gabias décide de construire surtout des égouts et d'abandonner certains travaux de chômage — Une délégation auprès du ministère provincial — Deux difficultés qui se présentent.

Le comité exécutif a résolu d'abandonner certains travaux de chômage et d'utiliser l'argent ainsi disponible à d'autres travaux, notamment la construction des égouts.

Le problème présente deux difficultés. Il ne faut pas oublier que dans la construction des travaux de chômage, la ville de Montréal ne paie que la moitié, ce qui lui permet d'exécuter des travaux d'utilité publique à un extrême bon marché, tout en donnant de l'ouvrage.

Or si la nouvelle administration rejette certains travaux de chômage pour affecter l'argent à des égouts, il lui faudra l'assentiment de Québec et d'Ottawa, pour obtenir 50 pour cent des gouvernements fédéral et provincial. Si Québec ou Ottawa refuse, la ville perd 50 pour cent et ne pourra exécuter des travaux que pour la moitié de l'argent dont elle dispose actuellement. Le comité exécutif ira demain rencontrer le ministre provincial pour obtenir la permission de changer la nature des travaux de chômage. En plus, après avoir obtenu la permission de Québec, le comité exécutif devra obtenir la permission du gouvernement fédéral. MM. Desroches, Honoré Parent et Albert Chevalier, directeur de l'Assistance municipale, iront à Québec.

Une autre difficulté se présente également. La ville a déjà accordé à des compagnies le contrat pour l'exécution des travaux de chômage que l'on veut supprimer. Advenant l'abandon des travaux, ces compagnies ont le droit d'exiger des dommages-intérêts qui peuvent aller de 20 à 30 pour cent, suivant qu'en décideront les tribunaux. La ville devra donc payer des sommes considérables, bien inutilement, ou bien les compagnies ont, comme on dit, le manche de la loi avec elles, elles posent leurs conditions. D'autant plus que certaines de ces compagnies, par suite du changement d'administration, seront, à tort ou à raison, portées à croire qu'elles n'auront plus guère de chance d'obtenir de nouveaux travaux d'ici deux ans.

En attendant, l'administration va donner plus d'ouvrage avec la réparation des rues qui se fait chaque printemps. Le comité exécutif a demandé des soumissions pour 10,000 tonnes d'asphalte. Actuellement, il y a 29,958 tonnes enregistrées, dont 6,160 ont été obtenus de l'ouvrage de la ville, soit 890 aux travaux d'égout, 1,480 sur les chantiers, 3,090 à l'enlèvement de la neige, 700 aux égouts collecteurs.

Il faut dire, en d'autres termes, qu'on a accumulé un surplus de matériel qui ne sera entièrement utilisé qu'avec la reprise normale des affaires.

Ces travaux sont maintenant terminés et sans tenir compte des autres facteurs, la compagnie n'a pas assez de travail à l'heure actuelle pour employer tout son personnel même sur la base extrêmement réduite à deux tiers du temps normal complet. Il ne reste qu'une alternative qui est de congédier un nombre d'employés considérable.

Depuis cette réduction du personnel on a suggéré de réduire davantage les heures de travail, mais comme on l'a vu, ces heures de travail ne représentent à l'heure actuelle que les deux tiers du temps complet et si on ajoute la réduction de 10 p. cent des salaires, le salaire des employés est très bas et les organisations d'employés d'ateliers ne consentiront pas à une autre répartition d'heures de travail parce que cette modification obligerait tous les employés d'ateliers à chercher des secours ailleurs.

Le principe d'ancienneté

Le principe d'ancienneté qui veut que les plus vieux employés dans le service puissent travailler un nombre d'heures raisonnable et que les hommes ayant des états de services moins longs soient congédiés en temps de dépression, est un principe fondamental du syndicalisme ouvrier. Il a été établi après plusieurs années d'expériences et figure dans presque toutes les ententes avec les ouvriers. Ce principe est nécessairement observé par tous les groupes d'employés de chemins de fer, mais ils ont consenti à réduire les heures de travail pour donner du travail à un plus grand nombre d'ouvriers. Les organisations d'employés d'ateliers disent qu'elles sont allées jusqu'à la limite des concessions dans ce sens et qu'elles ne sont pas prêtes à aller plus loin.

Il est donc évident que la direction du Chemin de fer national du Canada s'est efforcée par tous les moyens en son pouvoir de distribuer le travail disponible parmi le plus grand nombre d'ouvriers de ce fait que la crise est devenue, il est aussi évident qu'elle a aussi fourni du travail additionnel au maximum possible, mais qu'à l'heure actuelle il y a à peine assez de travail pour garder un certain nombre d'employés — environ 7,500 — dans les ateliers à un salaire qui leur permette de vivre, soit sur la base de deux tiers du temps normal. Les avis de réduction de personnel ont été affichés dans les ateliers le 7 avril et ces réductions ont été effectuées partout, excepté à Winnipeg où leur application a été retardée jusqu'à ce que des représentations faites par certaines parties puissent être discutées à fond. Ces discussions ont eu lieu et la direction du Chemin de fer National du Canada se rend compte qu'il n'y a pas d'autre alternative que d'appliquer aux ateliers de Winnipeg les mêmes mesures qu'aux autres ateliers du réseau, d'après les clauses de l'entente entre la compagnie et les unions des employés.

L'exposition des arts domestiques

Toiles, tapis, coussins, meubles de chez nous exposés à la Païestrie Nationale — Spécimens d'art paysan étranger — Intéressante conversation avec M. O.-A. Bériau — Programme de relèvement de l'art paysan dans Québec et sa portée sur l'économie de notre province — Le rétablissement des petits métiers

L'Ecole provinciale des arts domestiques de Québec et l'Ecole Technique (section de l'ébénisterie) de Montréal ouvriront ce soir à la Païestrie nationale une exposition conjointe d'art paysan, c'est-à-dire de toiles, tapis, de coussins faits par les élèves de la première école, et de meubles de chambre, de salle, faits par les élèves de la seconde école.

Afin de faire voir tout le travail accompli depuis deux ans — l'Ecole provinciale n'existe que depuis 1930 et la section d'ébénisterie de Technique remonte à la même date — la direction de l'exposition: MM. O.-A. Bériau, directeur de l'Ecole provinciale, et MM. A. Bélanger et Jean-Marie Gauvreau, respectivement principal de l'Ecole technique et directeur de la section d'ébénisterie, a décidé de joindre aux produits de nos gens une partie de la collection du Musée d'art paysan de Québec, comprenant des spécimens de tous les pays. Cela a pour effet aussi de stimuler l'émulation des nôtres et de les pousser à produire avec plus d'art et avec une note de terroir plus accentuée.

Ils ont un dîner réunissant les représentants des journaux, de revues et quelques fervents des arts de chez nous autour de MM. Bériau, Bélanger et Gauvreau, au Cercle de l'Université. M. Bériau s'est rendu immédiatement au désir de ses interlocuteurs et il a répondu avec savoir et bonne humeur à la multiplicité des questions que peuvent poser une quinzaine d'auditeurs curieux. De leur côté, MM. Bélanger et Gauvreau, dont l'œuvre toutefois est plus connue à Montréal qu'il y a une exposition à la fin de chaque année scolaire, — il y en aura une nouvelle en juin — ont fait face avec aussi à un feu roulant de questions.

C'est au cours de ce dîner que M. Bériau montra par exemple l'importance de sauver la Gaspésie des affreux kiosques qui déparent d'autres routes provinciales; qu'il annonça que les aveugles allaient bientôt fabriquer des tapis en couleurs selon un procédé spécial qui leur sera enseigné; que sur la route de Repentigny le gouvernement allait transformer certains vieux moulins en petits musées régionaux; qu'il y a des sections d'arts domestiques dans les vingt-quatre écoles ménagères de la province; qu'enfin, dès l'an prochain, les clôtures surmontées de tapis à côté de chaudières renversées auront changé de face.

Bon accueil partout

Au hasard de la conversation M. Bériau s'arrêta à parler du rayonnement de l'école qu'il dirige. Parmit, dit-il, nous recevons un accueil chaleureux, de messieurs les curés des paroisses d'abord et aussi des maires et conseillers, car en plusieurs endroits le maire a lu une adresse de bienvenue à notre humble institutrice déléguée par l'Ecole. A Saint-Pierre de l'Île d'Orléans, par exemple, sur 80 familles il y avait 65 familles représentées aux cours et conférences de notre missionnaire d'art paysan. Et à une année de distance dans un même cercle de fermières, 40 p. cent des femmes étaient vêtues de robes de laine qu'elles s'étaient tissées et cousues elles-mêmes, selon les modèles et les instructions de nos institutrices. M. Bériau fait en passant un chaleureux éloge de notre femme canadienne, courageuse, entreprenante et susceptible de s'adapter aux travaux d'art domestique. Je révé de rendre les citoyens jaloux de nos villageois, dit-il, comme c'est un peu malheureusement l'inverse dans le moment.

Trois objectifs

Le programme de relèvement de l'art paysan dans Québec se limite à trois choses, reprit M. Bériau. Former des institutrices, conférencières et propagandistes — ce que l'Ecole permet de faire —; produire un peu partout et organiser ensuite la vente. Ce programme de relèvement de l'art paysan et des «petits métiers», comme dit M. Adélard Godbout, ministre de l'agriculture, aura une portée considérable sur l'économie de la province. Sait-on par exemple que l'an dernier seulement un seul groupe de tisseurs ont employé 24,000 livres de laine, que les cercles réunis de fermières en ont employé 4,000,000 de livres. C'est l'élevage des moutons qui reçoit une nouvelle impulsion.

La culture du lin est aussi importante. Nous avons, dit M. Bériau, à Debeaune, dans le comté de Soulanges, le meilleur terrain au monde pour la culture du lin. Il y en a des milliers d'acres.

Il s'arrêta ensuite à faire l'éloge de M. Alphonse Desilets, de M. Georges Bouchard, qui tous deux, ont à cœur de voir l'art paysan renaître dans Québec. Il s'arrêta plus longuement à parler de M. Adélard Godbout, qui est avant tout un rural et qui ne désire rien moins que de voir renaître les «petits métiers» et l'art domestique. Souvent il dit: Il y a un tron dans notre économie rurale, c'est la disparition des «petits métiers». Il faut le combler. M. Bériau fait aussi l'éloge de son personnel, de ses institutrices qui dans chaque campagne reprennent leurs démonstrations devant non plus 40 femmes comme l'an dernier, mais 150 cette année dans chaque paroisse.

A Québec même, l'Ecole poursuit dans son laboratoire des recherches sur les teintures végétales, sur les cuirs, sur le bois naturel et teint, sur le fer forgé, les glaises, les argiles, la silice pure comme

on en a trouvé. On procède actuellement à faire le relevé des argiles et la région de Shawinigan en contient des gisements considérables. Bientôt on construira des fours à Saint-Fabien de Rimouski, à Saint-Rémi d'Amherst, à Sainte Rose de Watford, et ailleurs.

Comme la cellulose est inflammable et prohibée dans certains pays, un bel avenir est réservé à la caséine de lait. On en fait, à la suite d'une préparation spéciale, des moulages de toute beauté. C'est à l'aide de caséine qu'on fabriquera désormais les films.

M. Bériau annonce ensuite que d'ici un an le gouvernement de Québec tiendra des expositions d'art paysan à plusieurs endroits: à Toronto, le 25 avril prochain, à la Malbaie, à London, Ont., à Hamilton, à New-York (où les élégantes ne craignent pas de porter les manteaux de la Malbaie), et finalement à Chicago. A ce dernier endroit, il y aura un kiosque consigné avec tisseurs et chanteuses.

Étaient présents à ce dîner: MM. Bériau, Bélanger et Gauvreau tout d'abord, MM. Jean Chauvin, Jean Bruchési, René Guénée, L.-P. Hébert, Fernand Denis, Lionel Leroux, Alphonse Loiselle, Rodolphe Godin, Guy Jasmin et A. Ayotte.

L'exposition

Après le dîner le groupe s'est rendu à la salle de la Païestrie Nationale où se tient l'exposition. La salle tout d'abord est magnifiquement arrangée. On a tiré un excellent parti de la conformation de la salle au plafond ovale. L'appareil d'éclairage indirect fixé au plafond qui est un dessin agrandi de M. Bériau, fils du directeur de l'Ecole, est lui-même une œuvre qui mérite d'être remarquée.

Une visite rapide nous a donc permis de voir des tapis étrangers de la Tcheco-Slovaquie, de la Roumanie, de la Russie impériale, de la Suède et autres pays où les arts domestiques sont florissants. Mais voilà que M. Bériau nous a fait voir des tapis canadiens fabriqués tout récemment. S'ils denotent moins d'art dans certains cas, ils n'en sont pas de moindre valeur aux yeux du visiteur parce qu'ils marquent une étape, une recherche, une orientation dans la voie de la confection artistique et nationale des tapis. Les tapis de Charlevoix, de Richmond et de Temiscouata semblent les plus artistiques.

La poterie. L'exposition nous donne la preuve qu'enfin nous avons et que nous pouvons avoir une poterie québécoise. Les vases exposés sont toute une révélation et leur vue a causé toute une joie et un frémissement de terroir. Nouvelle réjouissance aussi, cette poterie sera mise en vente sous peu.

Quant aux meubles, le public montréalais a déjà été à même de les voir à l'exposition de l'Ecole technique le printemps dernier et au stade l'automne dernier. Toutefois, on en a construit de nouveaux. A part la chambre d'enfant, qui a toujours retenu l'attention du visiteur, on voit cette fois une chambre paysanne, avec lit d'étable, commode d'étable, petite table d'étable, sur laquelle est jetée une robe de chambre de laine fabriquée par nos fermières. Ces meubles, comme tous ceux qui sont exécutés par les élèves de la section d'ébénisterie de l'Ecole technique et les autres qui sont exposés, sont dessinés par M. Jean-Marie Gauvreau, diplômé de Paris. Les meubles de la salle à manger sont aussi de bon goût. La table est remarquablement moderne en même temps que rustique et le cabinet possède des panneaux qui tirent irrésistiblement l'œil. Tous s'exclament et disent: jamais je n'aurais cru que l'on pouvait faire de si beaux meubles et obtenir d'aussi beaux effets avec les bois de chez nous.

L'exposition s'ouvrira ce soir et des milliers de visiteurs y sont attendus.

Les concerts

Le Quatuor Dubois

Le quatuor à cordes Dubois a remporté un beau succès pour son dernier concert de l'année à Saint-Sulpice hier soir devant une salle comble. Son programme comprenait l'opus 51 du quatuor no 1 de Johannes Brahms, Starnellie Ballate de G. F. Malpiero et la quintette en fa mineur de César Franck.

On n'ignore pas que l'œuvre de Brahms, qui a tenté de ressusciter la forme classique, est caractérisée par un travail thématique plutôt empreint de lourdeur et de pourvu d'émotion. Aussi demande-t-elle une très grande habileté de la part des musiciens qui en exécutent quelque pièce pour parvenir à la faire apprécier d'un public qui s'attache plutôt aux formes émotives de l'art.

Ceci expliquerait peut-être pourquoi Starnellie Ballate de Malpiero et la quintette de Franck furent plus goûtés, si on peut juger de l'appréciation d'un auditoire par ses applaudissements; que le Brahms qui fut applaudi au programme.

Starnellie Ballate, pièce capricieuse, a été beaucoup aimée avec son petit air oriental. Mais le quintette de Franck a rapporté le plus beau succès du concert. Le molto moderato quasi lento a été particulièrement réussi. On peut être reconnaissant au quatuor Dubois de nous avoir donné en le rendant comme il le fit, pour que la sonate, ce quintette, qui réalise par sa clarté et son équilibre une œuvre classique d'une remarquable pureté.

A. V.

L'échevin Brien convoque ses électeurs

M. J.-H. Brien, échevin de Rosemont, convoque ses électeurs ce soir à la salle municipale, 3227 boulevard Rosemont, afin d'étudier les amendements à apporter au règlement de construction 1141 dans l'intérêt du quartier.

M. J.-M. Labonté élu à Outremont

Majorité d'une voix — M. Callery, son adversaire, demandera un recompte officiel — Une arrestation — Le résultat du vote

Il y avait hier élection d'un échevin pour le quartier nord d'Outremont, et M. J. Majorique Labonté a été élu par une voix de majorité sur son adversaire M. Owen J. Callery, 1,817 électeurs sur 3,186 ont voté; M. Labonté a obtenu 909 voix et M. Callery 908.

En apprenant le résultat hier soir, M. Callery a déclaré qu'il demandera un recompte officiel. Ce sera la deuxième fois dans l'histoire d'Outremont, le premier ayant été demandé en 1917.

Au cours de la journée on a arrêté un nommé Albert Shearer pour personification. C'est la première fois que la chose se produisit à Outremont dans une élection municipale. A un moment il y eut un rassemblement devant le comité de M. Callery, rue Hutchison, et on appela la police de Montréal. 35 policiers d'Outremont ont fait le service d'ordre. C'est seulement la deuxième fois en quinze ans que les électeurs d'Outremont vont voter, les échevins étant généralement élus par acclamation.

M. le maire Beaubien s'est rendu à l'hôtel de ville dès qu'il eut appris le résultat. Il félicita le nouvel échevin. Le conseil municipal, dit-il, est une grande famille, qui a à cœur les meilleurs intérêts d'Outremont. Votre programme d'économie est bon; la diminution des taxes est aussi nécessaire et nous sommes sûrs que vous nous aiderez à la réaliser.

M. Labonté a remercié le maire, il a remercié les électeurs de leur confiance, et s'est dit convaincu que sa majorité augmentera à la prochaine élection. Il a aussi félicité M. Callery de la campagne digne qu'il a faite.

Voici le résultat du vote par polls:

Poll	Callery	Labonté
1	87	60
2	49	56
3	55	50
4	39	85
5	38	66
6	25	70
7	59	55
8	56	34
9	61	33
10	52	39
11	48	35
12	49	43
13	59	36
14	48	35
15	36	38
16	68	44
17	34	66
18	45	54
	908	909

Une lettre de M. Laval à M. Marin

Paris, 18 (S. P. A.) — Au cours d'un banquet donné il y a quelque temps par la Fédération républicaine et présidé par M. Louis Marin, une des figures les plus en vue dans la campagne électorale française, celui-ci recut une lettre de M. Pierre Laval, président à cette époque du conseil des ministres.

«Il m'est agréable», écrivait M. Laval, «de saisir cette occasion de vous dire combien j'apprécie la fidélité et la constance de la coopération que la Fédération et ses élus m'ont toujours données depuis que j'ai assumé la lourde charge du pouvoir».

De bruyants applaudissements accueillirent la lecture de cette lettre. La Fédération républicaine est représentée à la Chambre par le groupe de l'Union démocratique républicaine, que l'on considère comme le groupe principal de la droite.

On avait dit que M. Laval était désireux d'élargir sa majorité en obtenant la coopération radicale-socialiste. La lettre coupa court à ce bruit.

Quelque désireux que M. Laval eût été d'obtenir la coopération des radicaux-socialistes, il n'avait évidemment pas l'intention d'après cette lettre, de rompre avec ses amis de la droite.

A la Chambre, M. Marin est connu autant pour l'éloquence de sa parole que pour la fertilité de ses idées. Il est chaud partisan d'une entente avec les groupes du centre contre les socialistes.

Le mercredi matin

Le comité exécutif recevra à l'avenir les délégations, seulement le mercredi matin, tout comme par le passé.

Envoyez vos commandes!

LES "SIX LEÇONS D'APOLOGE-TIQUE" DU P. DUGRE

Il se passera quelques jours encore avant que nous puissions mettre en vente le numéro du Document qui contiendra les "Six leçons d'apologétique" données au Gesù, sous les auspices de l'Union catholique, par le R. P. Adélard Dugre, S.J. Nous prions que l'on continue cependant de nous adresser le plus tôt possible les commandes: elles seront remplies dans l'ordre de leur réception.

Le texte des "Six leçons" a été reçu par l'auteur. Il ne s'agit donc point d'un simple compte rendu de journal.

Prix: 10 sous l'exemplaire, 81 la douzaine, franco. Au cent, \$7 par quantités de 500, \$30; au mille, \$50, port en plus dans ces derniers cas.

Adresser toutes les commandes au Service de Librairie du Devoir, 430, rue Notre-Dame est, Montréal. (Tél. Harbour 1241).

DUPUIS

Vente spéciale de Jolies robes d'intérieur



Fraiche... alerte... et pimpante vous serez, madame, en revêtant dès le matin une de ces robes de coupe charmante. Songez, en plus, qu'elles se lavent sans perdre de leur fraîcheur...

\$1 1.49

Sans manches ou manches courtes. En percale, indienne, "linene"; divers dessins et couleurs. Tailles 16 à 20 et 36 à 44. Achevées en au moins 3 à ce bas prix!

En broadcloth ou "linene" imprimés et garniture de broadcloth, indienne ou d'une fantaisie. Manches longues, courtes ou sans manches. Tailles 36 à 44 et 44 à 50.

DUPUIS—au deuxième (centre) Plateau 5151

Vos précieuses fourrures...

protégées des mites, du vol ou du feu... en les confiant à nos soins. Nous vous demandons comme dédommagement de l'entreposage 2 1/2 % de votre propre évaluation.

DUPUIS—au deuxième (Démontigny)

DUPUIS Frères

J.-N. Dupuis, prés. honoraire Albert Dupuis, président. A.-J. Dugal, v.-p. et dir. général Armand Dupuis, sec.-trés.

à NEW YORK
PHILADELPHIE
BALTIMORE &
WASHINGTON

Par un train de luxe direct et sans changement de voiture jusqu'à Washington, via Hartford, New Haven, New York (gare Penn.), Philadelphie et Baltimore. Correspondance à New York, sans changement de gare, pour Atlantic City. Wagons-compartiments-salon (club), wagons-lits et wagons-chambrettes (à un seul lit); Wagon-restaurant et voitures de première classe.

Partez de la Gare Bonaventure tous les jours à 8.20 p.m. (H.S.E.)

par le **WASHINGTONIAN**

Détails complets au bureau des billets en ville, 383, rue St-Jacques, MARQUETTE 4731.

CANADIEN NATIONAL

Les cheminots catholiques

L'Association Catholique des Cheminots, groupe Saint-Raphaël, à Montréal, a procédé à l'élection des membres de son comité, samedi dernier le 16 avril.

Le comité se compose comme suit: Rév. P. Frédéric Saintonge, S.J., aumônier; M. C.-J. Arcand, président; M. S. Lalonde, vice-président; M. J.-A. Milette, secrétaire; M. J.-A. Arcand, assistant secrétaire; M. L. Rainville, trésorier; M. T. Loiselle, 1er conseiller; M. G. Tessier, 2ème conseiller; M. F. Rouleau, 3ème conseiller; M. C. Villeneuve, 4ème conseiller; M. H. Tailleur, ex-président.

Mort d'un sénateur américain

Washington, 19 (S.P.A.) — M. le sénateur William J. Harris, de Georgie, est mort hier, après plusieurs semaines de maladie. M. Harris représentait son Etat natal au sénat depuis 1918. Il avait été auparavant secrétaire du feu sénateur A. S. Clay, membre pendant plusieurs années du comité démocrate d'Etat de Georgie, puis président de ce comité. En 1913 il avait été nommé directeur du Bureau de recensement des Etats-Unis et fut quelque temps secrétaire suppléant du ministère du commerce. Le président Wilson le nomma président de la Commission fédérale du commerce, poste qu'il occupa jusqu'en 1918, alors qu'il posa sa candidature au sénat. Il fut élu pour un second terme en 1924.

Séance du conseil municipal vendredi

Le conseil municipal tiendra une séance, vendredi prochain. On y nommera les représentants de la ville de Montréal à la Commission métropolitaine, les membres de la Commission athlétique et les membres de la Commission d'hygiène. La Commission d'hygiène ne sera pas modifiée, sauf que le Dr Gildard, battu à la dernière élection, sera remplacé par le Dr F.-L. Demers. Il se peut aussi que le comité exécutif fasse voter la pension de M. Jules Crépau. Car le comité a décidé d'accorder cette pension, sans autres délais.

L'électricité au Canada

M. le Dr Léo Pariseau sera le conférencier de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences à la séance du 20 avril prochain à 8 h. 30 à l'Université de Montréal dans la grande salle des conférences. Il parlera de l'histoire ancienne de l'électricité, c'est-à-dire de Franklin à Faraday.

Feu M. E.-T. Roy

M. E.-Théophile Roy, veuf de Josephine Alain, est mort à l'âge de 63 ans.

Il laisse dans le deuil trois filles: Yvonne, Laurette et Mme J.-E. Morissette (Graziella); trois fils: le R. P. Henri Roy, O.M.I., actuellement en mer, de retour d'un voyage d'études en Europe, Léopold et Elphège; une sœur: Mme S. Benoit; deux frères: Arthur et M. le juge Ferdinand Roy; tous deux de Québec. Il était aussi le frère de M. Octave Roy, N.P., décédé le mois dernier, son gendre, M. J.-E. Morissette, et trois petits-enfants.